

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixante-cinquième séance – Lundi 18 mai 2009, à 17 h

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *M^{mes} Ariane Arlotti, Catherine Buchet-Harder, M. Christophe Buemi, M^{mes} Marie Chappuis, Diana Duarte Rizzolio, Laetitia Guinand, Mary Pallante, Maria Pérez, MM. Georges Queloz, Pierre Rumo, Jean Sanchez, Fabien Sartoretti, Olivier Tauxe* et *M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M. Patrice Mugny, M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 avril 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 mai, mercredi 13 mai et lundi 18 mai 2009, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'ouvre cette séance du 18 mai 2009 et je salue à la tribune du public M. Roberto Broggin, ancien président du Conseil municipal et député.
(*Applaudissements.*)

Le magistrat Patrice Mugny sera présent uniquement dans cette première partie de soirée. Je demande aux secrétaires du bureau de noter les points qui concernent son département pour que nous les traitions durant cette séance.

Je prie M. de Kalbermatten de lire la lettre de démission de M. Gilles Garazi.

Lecture de la lettre:

Genève, le 13 mai 2009

Monsieur le président,
Madame et Messieurs la conseillère et les conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,
Cher-ère-s collègues, cher-ère-s ami-e-s,

Je vous fais part par la présente de ma démission du Conseil municipal à compter du 1^{er} juin prochain.

Comme vous le savez, Coluche disait: «La politique c'est comme le flirt, si on veut aller plus loin, à un moment il faut aller plus près.»

Il y a deux ans, j'ai donc choisi d'aller plus loin, j'ai eu le privilège d'être élu et de siéger auprès de vous. Je quitte aujourd'hui le Conseil municipal pour des raisons professionnelles, emportant précieusement tout ce que j'y ai appris.

Durant ces deux années, j'ai collaboré avec des femmes et des hommes sincères et engagé-e-s au sein des Conseils administratif et municipal, et j'ai pu apprécier le dévouement et le professionnalisme de nombreux fonctionnaires et chef-fe-s de service.

La richesse de notre Conseil résidant dans sa pluralité, j'appelle de mes vœux une évolution de son fonctionnement permettant à de plus nombreuses personnes d'y siéger. Les Verts ont déposé en 2005 une motion nommée «Pour des horaires du Conseil municipal compatibles avec la vie de famille et la vie sociale des élu(e)s». Pour ne rien vous cacher, j'étais dans un premier temps fortement opposé à cette motion. Après deux ans de pratique, je suis aujourd'hui convaincu qu'une réflexion de fond sur la gestion et les horaires du Conseil municipal s'impose.

A l'heure de quitter ma fonction, je souhaite à ma Ville de prendre résolument la voie du développement durable, et je souhaite de pleins succès à chacune et chacun d'entre vous dans les combats qui sont les vôtres.

Veuillez agréer, Monsieur le président, mes meilleures salutations.

Gilles Garazi
Conseiller municipal

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous signale qu'à 19 h aura lieu dans la cour de l'Hôtel de Ville un spectacle, *La Forêt des gnomes*, présenté par VIRES, Organisme de traitement et de prévention des violences exercées dans le couple et la famille, en collaboration avec le Théâtre de Berni Dardel, l'unité d'action communautaire de Champel et M^{me} Dominique Piguet. C'est un spectacle qui a été proposé pour remercier le Conseil municipal de soutenir l'Association VIRES.

Je vous communique encore ces quelques nouvelles un peu plus fâcheuses. D'abord, nos bons vœux de rétablissement à M. Pierre Rumo, qui est à l'hôpital à la suite d'une fracture du pied lors du voyage de la commission du règlement. Puis je dois vous annoncer deux décès, le décès de M. Jacques Paris et le décès de M. Carmelo Sanchez. Nous adressons nos plus sincères condoléances à Véronique et à Jean pour la perte de leur papa.

3. Motion du 12 mai 2009 de M^{mes} Christiane Olivier, Florence Kraft-Babel, Anne Carron-Cescato, Salika Wenger, MM. Jean-Charles Lathion, Simon Brandt, Adrien Genecand, Jacques Baud et Jacques Hämmerli: «Pour une ligne budgétaire claire affectée aux aides à la personne (artistes)» (M-869)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la motion M-840 de la commission des arts et de la culture acceptée par le Conseil municipal en date du 16 décembre 2008;
- que cette motion demandait la création d'une nouvelle ligne budgétaire de subvention relative aux aides à la personne, à savoir la mise à disposition d'ateliers d'artistes, offres de résidence, bourses et aides à la publication;
- que, dans sa réponse datée du 4 février 2009, le Conseil administratif informait que, d'une part, les bourses d'aide à la création sont et seront imputées sur les lignes ad hoc (Fonds Berthoud, Lissignol-Chevalier, Galland, et ligne «Prix et bourses du SAAC») et que, d'autre part, en ce qui concerne les autres types d'aides à la personne, il avait pris la décision d'aller en dépassement budgétaire sur l'exercice 2009;
- que, dans un souci de transparence et d'orthodoxie comptable, il est judicieux de ne pas aller en dépassement budgétaire mais bien que le Conseil municipal vote un crédit extraordinaire pour ce faire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter dans les plus brefs délais un projet d'arrêté constitué d'une demande de crédit extraordinaire sur 2009, afin de couvrir les dépenses relatives aux aides à la personne précitées (aides à la location d'ateliers, aides à la publication et aides à la résidence).

M^{me} Christiane Olivier (S). Mesdames et Messieurs, ce soir, comme vous tous, sans doute, j'espère que nous mettrons fin à la saga du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et que nous pourrons stopper la partie de ping-pong entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Je me permettrai de faire un bref rappel des faits. Le 16 décembre 2008, ce Conseil municipal votait un nouveau règlement du FMAC et élevait le taux de prélèvement de 1 à 2% sur les travaux entrepris en ville de Genève. Par la même occasion et à la même date, il acceptait la motion M-840 demandant la création d'une ligne budgétaire séparée pour les aides à la personne, à savoir la mise à disposition d'ateliers d'artistes, l'offre de résidence, de bourses et l'aide à la publication.

¹ Annoncée et motion d'ordre, 6487.

Dans sa réponse datée du 4 février 2009 mais traitée le 6 avril 2009, M. Mugny nous informait que le Conseil administratif avait décidé d'aller en dépassement de budget sur 2009 pour une somme évaluée à quelque 350 000 francs. Nous avons alors aussitôt répondu que nous n'accepterions pas cette mauvaise décision, ce qui est de notre pouvoir législatif, et nous demandions que le Conseil administratif nous présente un projet d'arrêté pour 2009, chiffré et justifié, sans aller en dépassement budgétaire.

Je passerai ici sous silence le courrier de M. Mugny ainsi que son intervention du 21 avril dernier, faisant référence à ce que nous aurions dit ou non en séance plénière du 16 décembre, car je pourrais rétorquer et faire référence à ce que nous avons argumenté et décidé lors de nos séances de commission, décisions qui n'ont pas été répétées publiquement, puisque leur contenu était dans le rapport.

Ce que nous voulons aujourd'hui, c'est clore définitivement ce dossier, afin que les engagements pris envers les artistes soient respectés, et respectés dans les normes. Les raisons de cette motion sont triples. La première est que, pour des raisons de rigueur budgétaire et d'orthodoxie comptable, nous estimons qu'aller en dépassement budgétaire tel que l'a décidé le Conseil administratif n'est pas conforme. Cela d'autant moins que nous demandons à tous les conseillers administratifs de venir, chaque fois que cela se présente, avec un projet d'arrêté ouvrant un crédit extraordinaire ou supplémentaire, afin de ne pas avoir, en fin d'année, un dépassement à combler. Ce fut le cas pour des crédits de construction, mais également pour la fresque d'Hans Erni; actuellement, nous étudions le crédit extraordinaire pour financer la présence de Genève à l'exposition de Shanghai, et nous venons de voter deux crédits extraordinaires pour le jubilé Calvin et pour le vingtième anniversaire de l'Usine. Nous entendons que ce procédé soit suivi par tous les départements et tous les magistrats.

La deuxième raison de cette motion a trait à l'affectation de la ligne et au service par lequel elle devra être gérée. En effet, lors de nos discussions au sein de la commission des arts et de la culture, la commission a pris la décision de bien séparer ce qui était l'aide à la création – à financer sur la fortune du FMAC provenant des 2% prélevés sur le coût des travaux – et l'aide à la personne proprement dite, la ligne pour la location d'ateliers, l'aide à la publication et l'offre de résidence étant affectée au Service des artistes et acteurs culturels. Cela pour bien clarifier la provenance des fonds, la création, l'achat d'œuvres, les expositions étant financées par le FMAC sur le pourcentage prélevé sur les travaux, et l'aide à la personne provenant d'une ligne budgétaire complètement indépendante et gérée par un autre service. Nous maintenons donc cette décision prise par la commission des arts et de la culture et nous demandons que le projet d'arrêté que présentera le Conseil administratif – nous le souhaitons et nous le voulons – en tienne compte.

Quant à la troisième raison, si nous n'avons pas signifié dans cette motion que la ligne budgétaire devait inclure les frais liés aux expositions – exposition des œuvres du FMAC et non pas organisation d'autres types d'exposition – c'est que justement, puisque nous enlevons les sommes correspondant aux locations d'ateliers, aux résidences et aux publications, ces mêmes sommes pourront être affectées à l'exposition des œuvres du Fonds municipal d'art contemporain, plutôt que de les voir – ou de ne pas les voir! – dormir dans des dépôts. Ainsi nous pourrions admirer les œuvres et les trésors contenus dans ce fonds et démontrer la créativité de nos artistes.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons d'accepter cette motion et son renvoi direct au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'entends bien ce que dit M^{me} Olivier, mais les choses ne sont malheureusement pas si simples. Le but n'est pas de chercher un conflit, mais de savoir si des solutions existent pour sortir de cet imbroglio. Nous parlons ici de deux montants: les 150 000 francs pour l'aide aux artistes, aux résidences, etc., et les 200 000 francs pour les expositions du FMAC. Or, aujourd'hui, nous n'avons pas encore les rentrées d'argent nécessaires. Vous savez comment cela se passe: le prélèvement pour le FMAC se fait sur les crédits de construction, vous les votez, puis les travaux commencent et les 2% sont versés. Depuis le début de l'année 2009, nous prélevons 2% et les rentrées renfloueront petit à petit le fonds, qui, je vous le rappelle, était à peu près asséché.

Or nous faisons ces expositions tous les deux ans. La dernière fois, j'avais dit que, si nous voulions faire une exposition en septembre, il me fallait avoir le feu vert du Conseil municipal. En effet, vu les tensions autour de ce sujet, si je n'arrivais pas à la financer sur les fonds du FMAC, je devais être sûr de pouvoir aller en léger dépassement pour ne pas être coincé. Aujourd'hui, j'aimerais prendre l'air du Conseil municipal, car je ne veux pas m'engager dans une impasse et subir des reproches si je n'ai pas les moyens d'organiser cette exposition. C'est une chose importante, nonobstant la question de savoir si le FMAC peut prendre sur ses propres fonds pour organiser sa propre exposition. C'est là une chose que je dois encore vérifier – vous me le permettrez, Madame Olivier – auprès du Contrôle financier.

Maintenant, pour les 150 000 francs qui font l'objet de votre motion, nous avons une divergence sur l'interprétation du débat qui avait eu lieu en décembre 2008. J'avais compris qu'il fallait intervenir le plus vite possible, mais je veux bien vous présenter une demande de crédit en juin.

Je ne mets pas en doute votre sincérité, Madame Olivier, mais j'ai pu constater que vous n'êtes pas, à vous seule, le Conseil municipal, et que très souvent l'art contemporain suscite des débats polémiques et difficiles. Aussi, je me vois mal arriver en juin avec une demande que le Conseil municipal renverra probablement à la commission des arts et de la culture. L'étude en commission prendra, dans le meilleur des cas, un ou deux mois, puis le délai référendaire de quarante jours devra s'appliquer. Je risque donc de me retrouver à la fin novembre avec le droit de dépenser 150 000 francs sur deux mois...

Cela dit, je veux bien prendre le risque, en espérant que cela aille plus vite, et je vérifierai ainsi si la chose est vraiment aussi simple. Je déposerai donc une demande de crédit au mois de juin et nous verrons si, en septembre, je peux commencer à le dépenser. Il est vrai que le référendum est peu probable et que nous pourrions prendre des engagements sous réserve du délai référendaire. Nous essayerons, Madame Olivier, mais le fait est qu'à d'autres reprises cette façon de faire n'a pas donné les résultats escomptés.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je crois, Monsieur le magistrat, que nous allons arriver à une solution qui contentera tout le monde, non seulement vous et moi, mais aussi la commission qui avait voté cette proposition dans sa majorité.

En ce qui concerne l'utilisation du FMAC pour réaliser des expositions, elle est inscrite à l'article 13 du nouveau règlement qui dit: «La responsable du FMAC veille à ce que les œuvres acquises soient utilisées conformément au présent règlement. Lui incombent en particulier l'exposition et la mise en valeur des œuvres auprès d'un public.» Cela figurait déjà dans le règlement précédent, mais uniquement de façon subsidiaire. La volonté de tous les membres de la commission a été de mettre cela en exergue. Comme cela a été souligné à plusieurs reprises, le Fonds municipal d'art contemporain conserve de nombreux trésors et de nombreuses œuvres de qualité que le public ne peut pas voir, sauf celles qui sont installées sur l'espace public. L'utilisation des fonds pour les expositions est donc conforme au règlement, à moins que le Contrôle financier dise le contraire. A ce moment-là, nous réexaminerions le règlement, que nous avons mis quatre mois à étudier.

Ensuite, pour la ligne dévolue à l'aide à la personne, si M. Mugny avait présenté un projet d'arrêté, cela aurait été beaucoup plus rapide et plus simple. Et s'il l'avait fait tout au début de nos débats, le projet aurait déjà été traité et, au mois de juin, il aurait eu la somme.

Quant à l'exposition, Monsieur Mugny, vous demandez 300 000 francs. Il est vrai que le FMAC est alimenté uniquement par le prélèvement de 2% sur les travaux. Mais, à la fin 2007, il restait 400 000 francs, voire 700 000 francs sur le

fonds. J'ose espérer qu'en 2008 il restait encore quelque chose – je n'ai pas eu le temps de le vérifier – et qu'une partie du montant a été reportée sur 2009. Mais si ce n'était pas le cas, dans la mesure où ces derniers temps nous avons voté des crédits de construction assez importants, nous nous engageons, mon groupe et moi-même, au cas où il y aurait un dépassement sur cette ligne, à le voter. Toujours est-il que ce n'est pas ce qui doit aujourd'hui bloquer la constitution de cette ligne pour les aides à la personne.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). En tant que motionnaire, au côté de presque tous les partis de notre plénum, je voudrais appuyer les propos de M^{me} Olivier. Lorsque nous avons étudié le nouveau règlement du FMAC, nous nous sommes aperçus qu'il y avait une certaine opacité dans la distribution des montants. Je ne parle pas ici de mauvaise gestion ou de malversation. Il ne s'agit pas de soucis comptables: il s'agit simplement, en tant que conseillers municipaux, que nous puissions mieux lire à qui et à quoi sont affectées les sommes que nous votons.

J'entends avec intérêt que M. Mugny souhaiterait «prendre l'air» du Conseil municipal pour voir dans quel sens nous voulons aller. En l'occurrence, si nous pouvons traiter cette motion à la commission des arts et de la culture... (*Remarque de M^{me} Olivier.*) Ah, Madame Olivier, si vous demandez le renvoi de cette motion au Conseil administratif, nous la renverrons alors au Conseil administratif, de sorte qu'il nous fasse une proposition que nous étudierions en commission des arts et de la culture, où M. Mugny pourra, en toute sérénité, «prendre l'air» du Conseil municipal.

Concernant les craintes que vous émettez, Monsieur Mugny, et l'expérience de ces dernières années aidant, il me semble qu'il vous faut plutôt craindre de ne pas communiquer assez avec la commission des arts et de la culture sur vos objectifs et votre politique. Pour notre part, nous sommes prêts à toutes les solutions raisonnables. La commission a fait un long travail pour désenchevêtrer l'affectation des fonds et c'est ce qui nous a amenés à déposer cette motion. Le gros du travail est fait, il ne nous reste qu'à aller de l'avant et à décider comment et pour quelle somme nous voulons nous engager pour soutenir les artistes à titre personnel et les expositions.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. D'abord, Madame Olivier, vous avez raison pour 2007, mais il s'avère qu'en 2008 le FMAC était quasiment à sec. Comme vous le savez, nous avons pris des engagements, par exemple pour les néons autour de la plaine de Plainpalais. Nous avons pris des engagements sur l'argent qui va rentrer et nous ne pouvons pas les renier et lâcher des artistes à qui nous avons promis des soutiens.

Motion d'ordre

Ensuite, Madame Kraft-Babel, je ne peux pas accepter que vous parliez d'opacité, de choses cachées... Tous les membres de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances reconnaissent que, s'il y a un département où chaque sou dépensé est expliqué, c'est le mien. Chaque projet soutenu est exposé dans les comptes au centime près. Il n'y a aucune opacité et aucun enchevêtrement!

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Les conseillers municipaux que nous sommes n'arrivent pas, en l'état, à lire sous cette forme le budget qui est présenté. Nous n'avons aucun doute sur la gestion comptable, mais en tant qu'élus nous aimerions comprendre à qui nous affectons quoi. Ne faisons donc pas de mauvais débat!

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité (62 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter dans les plus brefs délais un projet d'arrêté constitué d'une demande de crédit extraordinaire sur 2009, afin de couvrir les dépenses relatives aux aides à la personne précitées (aides à la location d'ateliers, aides à la publication et aides à la résidence).

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordre de MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier et Grégory Baud, demandant d'ajouter à notre ordre du jour l'interpellation I-194 «Questions et doutes à la GIM», et de la traiter ce soir. Je passe la parole à M. de Kalbermatten pour qu'il s'exprime sur l'urgence uniquement.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Mesdames et Messieurs, comme le suggère le titre de l'interpellation, de nombreux locataires de la GIM, en particulier des personnes âgées, ont manifesté leur angoisse à la lecture de la lettre du 6 avril 2009 envoyée aux locataires de la GIM. Pour lever leurs doutes, nous vous

demandons de voter cette motion d'ordre afin que nous puissions développer cette interpellation. Je suis sûr que nous pourrons trouver une solution constructive pour le bien de tous.

M. Grégory Baud (R). Suite à ce que nous entendons de la part des locataires de la GIM et à ce qui se passe dans l'institution, et au vu notamment du travail effectué par cette assemblée pour mettre au point un nouveau règlement de la GIM, il nous paraît extrêmement urgent de mettre certaines choses au clair. Mesdames et Messieurs, nous vous demandons donc de bien vouloir voter cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 36 oui contre 27 non (1 abstention).

4. Interpellation du 18 mai 2009 de MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier et Grégory Baud: «Questions et doutes à la GIM» (I-194)¹.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Comme vous vous en doutez, Mesdames et Messieurs, cette interpellation s'adresse directement à M^{me} Salerno. D'abord, je tiens à dire que cette interpellation se veut constructive. De nombreuses personnes, comme je l'ai dit précédemment, nous ont sollicités, en particulier des personnes âgées. Ces concitoyens ont exprimé leur incompréhension et surtout leur appréhension à la lecture de la lettre d'information sur le nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM). Pour certains de ces retraités, cette modification entraîne une hausse de loyer considérable. C'est là une invitation sans équivoque au déménagement immédiat.

Certes, Madame Salerno, notre groupe peut comprendre votre politique sociale du logement, mais, à plus de 75 ans, déménager n'est pas un acte anodin: c'est tout un univers qui s'effondre, des liens sociaux qui chancellent et, finalement, c'est ouvrir la porte à un désarroi et à des conséquences qui peuvent être tragiques. C'est là-dessus que je désire insister. Je ne peux pas concevoir que, dans notre société, nous n'ayons pas un minimum de respect pour nos personnes âgées, qui ont participé activement à la prospérité de notre cité. Ces hommes et ces femmes demandent que nous anticipions un minimum dans les informations que la GIM envoie à ses locataires, pour leur épargner des questions et des peurs

¹ Annoncée et motion d'ordre, 7013.

inutiles. Se trouver un nouveau chez-soi n'est pas uniquement un problème pratique, mais c'est aussi un traumatisme psychologique majeur.

Cependant, je vous concède que, dans votre lettre, vous parlez d'un examen particulier de chaque dossier avec soin, ainsi que d'une *hotline* d'information – qui n'est d'ailleurs toujours pas active un mois après l'envoi de la lettre... Mon but aujourd'hui est de connaître votre position concernant les locataires retraités, et que vous puissiez aussi les rassurer.

Au vu de la situation, j'en profite pour vous demander quand vous allez nommer un directeur à la tête de la GIM. Je vous remercie de votre réponse qui, j'en suis sûr, sera constructive et informative.

M. Grégory Baud (R). Comme mon collègue M. de Kalbermatten, j'aimerais insister sur les interrogations qui subsistent s'agissant de l'application du nouveau règlement et de la bonne marche de la Gérance immobilière municipale, institution qui fonctionne avec une direction par intérim depuis longtemps maintenant. En effet, la magistrate pourra peut-être nous renseigner: qu'en est-il du poste de directeur ou de directrice, qui n'est toujours pas repourvu? Qu'en est-il aussi des responsables de l'unité sociale dont on nous avait parlé? Enfin, on entend que le responsable de la section juridique est démissionnaire et qu'il ne devrait pas être remplacé.

D'après les locataires, il semble que la GIM ait de gros problèmes pour assurer la transition de l'ancien au nouveau règlement. Je vous rappelle que ce nouveau règlement entre en vigueur à l'échéance des baux et qu'au niveau du calcul des loyers les gens sont totalement perdus. L'institution, à laquelle ils s'adressent pour avoir des explications, me paraît avoir des problèmes d'organisation, pour les raisons que je viens d'évoquer: pas de directeur, pas de responsable juridique...

Nous pensons que toutes ces questions méritent une réponse claire et nous attendons de la magistrate qu'elle nous donne toutes les indications nécessaires.

Le président. M^{me} Wenger demande la parole. Est-ce pour l'ouverture de la discussion, Madame?

M^{me} Salika Wenger (AGT). Oui, Monsieur le président. J'ai l'impression qu'on s'égare un peu et je demande donc l'ouverture de la discussion.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

M^{me} Salika Wenger (AGT). Une fois n'est pas coutume, j'ai l'impression qu'on s'égare un peu et qu'on confond les pouvoirs! Nous sommes le délibératif, la magistrate fait partie de l'exécutif et je ne crois pas qu'il nous appartienne de gérer la GIM. Qu'il y ait un certain nombre de problèmes, nous l'entendons bien, mais vous entendrez aussi que les problèmes ne se résolvent pas d'une semaine à l'autre, ni même en quatre semaines. C'est un premier point.

Ensuite, nous pensons effectivement qu'il y a un problème pour les personnes âgées, mais je ne sais pas si nous défendons les mêmes. En effet, je crois me souvenir que ceux qui aujourd'hui réclament des mesures particulières pour les retraités n'ont pas eu les mêmes égards lorsqu'il s'est agi de défendre les allocations de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA). Je veux bien qu'on se refasse une virginité pour les élections, mais il y a quand même des limites à ne pas dépasser! Là, tout à coup, on s'occupe des personnes retraitées... Tant mieux!

Pour ce qui nous concerne, nous avons déposé hier le projet d'arrêté PA-98 visant le règlement fixant les conditions de location des logements sociaux de la Ville de Genève. Notre propos est de présenter un règlement transitoire – qui, puisqu'il est transitoire, n'est donc pas définitif – demandant que les personnes âgées qui sont au bénéfice d'allocations et qui ont un petit revenu soient soutenues si elles acceptent de déménager. C'est là quelque chose qui nous tient très à cœur. Quant aux autres, je sais que certaines personnes qui se sont plaintes ne sont pas les plus démunies de la République. Il se peut que, quand on est retraité, on rencontre des difficultés à quitter son appartement. Il n'empêche qu'une grande partie de la population, et parmi elle des familles, des jeunes couples et des moins jeunes, a des difficultés à trouver un logement social. Alors, il faudra bien se faire une raison et se dire qu'un six pièces pour une seule personne, c'est un peu beaucoup!

Je comprends qu'on n'ait pas envie de quitter son quartier, mais je suis certaine que, si on prenait la peine d'entrer en discussion, les représentants de la GIM seraient contents d'offrir, probablement dans le même quartier, un appartement plus adapté aux besoins des personnes dont nous parlons ici. Cela permettrait d'attribuer aux familles des appartements un peu plus grands que ceux dont la GIM dispose aujourd'hui. Car il faut savoir raison garder: nous voulons bien défendre et nous défendons tout le monde, mais le parc de logements n'est pas extensible et il existe des gens qui ont un besoin vital de se loger. Voilà pourquoi nous nous battons pour ce nouveau règlement.

Par ailleurs, les personnes âgées en difficulté, ou même avec des revenus modestes, qui veulent bien déménager et qui en font la demande, doivent être soutenues de diverses manières. C'est pourquoi nous avons déposé ce projet d'arrêté PA-98. Mais, en aucun cas, nous ne pouvons suivre la droite dans une démarche qui, à notre avis, est extrêmement démagogique.

M. Grégory Baud (R). Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Wenger que son souci de voir le délibératif se mêler des affaires de l'exécutif me fait sourire, car elle ne nous avait pas habitués à tant de précaution en matière de séparation des pouvoirs et des compétences...

En l'occurrence, nous avons déposé cette interpellation parce que les locataires de la GIM se font du souci. J'aimerais vous rappeler la pression, la rapidité avec laquelle nous avons dû traiter ce sujet. On nous disait que c'était important, qu'il fallait nous dépêcher pour que le nouveau règlement entre en vigueur en 2009. Tous ici, nous avons travaillé énormément, et encore plus en commission, afin de mettre sur pied un règlement qui soit cohérent et qui défende non seulement les intérêts des personnes âgées, mais de tous les locataires des logements sociaux de la GIM.

Aujourd'hui, il s'avère que la GIM, pour des raisons que j'ai évoquées tout à l'heure, ne semble pas à même d'assurer la transition et l'application de ce nouveau règlement. Là, Monsieur le président, vous indiquerez à M^{me} Wenger que la comparaison avec les rentes OCPA est peut-être facile à faire pour elle, mais il n'empêche qu'il s'agit d'un règlement que nous avons voté, et il nous paraît normal de nous soucier de sa mise en application.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je me réjouis d'avoir ce débat ce soir, car je suis sûre que M^{me} la magistrate va réitérer les promesses qu'elle a faites en commission. Effectivement, lors du travail de la commission, à plusieurs reprises la question des personnes âgées a été posée et à chaque fois M^{me} Salerno et ses services nous ont assuré qu'ils allaient essayer de résoudre les situations au cas par cas, et de ne pas mettre des personnes âgées à la porte. Ce soir, tout le monde réentendra cette promesse et les personnes âgées seront rassurées.

Jamais en commission il n'a été question de mettre des personnes âgées à la porte de leur logement pour y installer d'autres personnes. En l'occurrence, l'idée est d'accepter des demandeurs ayant un profil un peu différent de ceux qui postulaient auparavant à la GIM, et également de permettre aux gens de déménager dans un appartement plus petit s'ils le souhaitent. Certes, cela concerne surtout des personnes âgées, mais le déménagement se fera toujours sur une base volontaire. Je le répète, à aucun moment il n'a été question de faire déménager des personnes dans un autre logement sans leur aval. J'espère que cet esprit est toujours celui qui prévaut à la GIM.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je trouve l'intervention de M^{me} Wenger particulièrement désagréable. A gauche toute! n'a pas le monopole de la défense des personnes âgées, elle n'est pas l'Avivo. A gauche toute! n'est pas le mouvement

qui serait chargé de défendre systématiquement les persécutés contre les autres. Il est vraiment malhonnête de traiter notre démarche de démagogie, alors que nous avons eu connaissance de cas bien précis et que nous faisons tout simplement notre travail. Nous continuerons à le faire, nous continuerons à défendre les personnes qui s'adressent à nous et qui sont inquiètes. Nous le faisons en toute honnêteté et, comme l'a dit M. de Kalbermatten, dans un esprit constructif et positif, afin que la magistrature, au demeurant, puisse rassurer les gens qui nous écoutent.

Il est vraiment insultant de la part d'A gauche toute! de nous traiter de démagogues chaque fois qu'elle s'adresse à l'Entente. D'autant qu'en matière de démagogie, Madame Wenger, vous vous y connaissez, quand on voit ce que vous êtes capable de faire actuellement à propos de l'OMC – vous transmettez, Monsieur le président!

M. Alexandre Chevalier (L). Dans ce débat, il y a différents niveaux. Il y a évidemment la qualité de vie des locataires, notamment des personnes âgées qui souffrent. Des cas concrets existent, comme le disait M. Lathion, et c'est une des raisons du dépôt de cette interpellation. Mais une autre raison concerne l'état des lieux d'un département, dans la mesure où, malgré ce que dit A gauche toute!, le Conseil municipal doit s'inquiéter de ce qui se passe dans les départements, puisqu'il est – j'aime à le répéter – bien plus qu'une simple chambre d'enregistrement et qu'il vote notamment les budgets.

Je suis aussi très étonné, mais cela me fait plutôt sourire, d'entendre M^{me} Wenger nous donner des leçons de morale sur le respect des compétences, sachant qu'A gauche toute! se plaît à traiter très régulièrement des sujets qui sont de la compétence du Conseil national, voire des Nations Unies!

En ce qui concerne le débat de fond sur la situation de la GIM, lors de l'interpellation I-183 déposée en janvier 2009 par l'Entente, j'avais dit que la GIM était comme le cavalier sans tête. C'est toujours le cas et la situation est de plus en plus préoccupante. Il n'y a plus de hauts fonctionnaires à la GIM et, avec des problèmes structurels aussi graves, il ne peut qu'y avoir des difficultés d'application du règlement et des problèmes concrets pour les locataires de la GIM. Ceux-ci sont déstabilisés par la politique qui est menée, politique qui consiste, non pas à construire de nouveaux logements ou des logements plus grands, mais à remplacer certains locataires par d'autres et à opposer les populations.

Cela est inacceptable et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé cette interpellation. Un jour ou l'autre, il faudra d'ailleurs chiffrer la politique que veut mener M^{me} Salerno à la GIM. Elle n'a encore jamais répondu à cette question en commission du logement, considérant que le coût n'était pas un élément important. Pourtant, vu le budget qui nous attend en 2010, cette question est vraiment

essentielle lorsqu'on veut mener une politique dite sociale. On ne mène pas une politique sociale en opposant les personnes et encore moins en précarisant les personnes âgées.

Il n'y a pas dans cette enceinte un parti qui serait celui des personnes âgées et d'autres partis qui seraient contre les personnes âgées. Il faut en finir avec ces clichés. Vous transmettez, Monsieur le président, à M^{me} Wenger qu'elle vit dans les dogmes et que nous, par contre, nous nous préoccupons des situations concrètes.

M. Gérard Deshusses (S). Il va de soi que le sort des locataires de la GIM nous inquiète tous, tous partis confondus, et le Parti socialiste également. En revanche, le Parti socialiste fait confiance à sa magistrate, M^{me} Sandrine Salerno. Depuis deux ans, elle est en train, ni plus ni moins, de nettoyer les écuries d'Augias et elle le fait, ma foi, fort bien. Nous nous étonnons d'entendre le préopinant libéral s'inquiéter tout à coup du sort de ce département que son parti a détenu pendant de longues années et pour lequel il ne s'est guère inquiété à l'époque... Par conséquent, ce soir, nous jugeons que nous avons affaire à des propos qui sont bel et bien démagogiques.

M. Alexandre Chevalier (L). Au nom du groupe libéral, je réponds aux insultes de M. Deshusses quant à la politique qui aurait été menée dans ce département, notamment par le magistrat libéral de l'époque. Combien de temps, Monsieur Deshusses, continuerez-vous à défendre M^{me} Salerno sur son bilan en parlant des «écuries d'Augias»? Une législature, deux législatures? Vous continuerez à parler du bilan de son prédécesseur, alors que la magistrate aujourd'hui est en train de massacrer notamment les hauts fonctionnaires du département! A l'époque, ce département pouvait avoir des failles, mais aujourd'hui il est sans tête, sans structures et sans avenir!

C'est la deuxième interpellation que nous déposons en quelques mois pour avoir des réponses claires à nos questions: qui occupera quel poste? comment le département sera-t-il dirigé? Or, à part quelques paroles – «Paroles, paroles...», comme dit la chanson – nous ne voyons rien venir!

Oui, nous nous inquiétons de mois en mois, oui nous suivons de près ce qui se passe à la GIM, car le logement a toujours été important à nos yeux et il l'est encore plus aujourd'hui, à l'heure où la GIM est décapitée et où il n'y a plus aucun contrôle!

M. Gérard Deshusses (S). Les propos de M. Chevalier sont tout simplement imprécis dans leur forme. Monsieur le président, vous transmettez à M. Cheva-

lier que ce n'est pas parce que nous ne sommes pas d'accord avec lui que nous l'insultons. Je ne vous ai insulté en rien, Monsieur Chevalier, mon français est parfaitement châtié, et je vous prie de le reconnaître. Certes, nous ne sommes pas d'accord, nous avons des idées différentes, mais nous avons été élus ici sous des étiquettes différentes et il n'y a donc là aucun problème. Je vous prie de retirer le terme d'«insultes» qui, lui, est insultant!

Ensuite, puisqu'on me reproche de défendre la magistrature – ce qui est parfaitement normal, vous en conviendrez, Monsieur le président – j'affirme que je continuerai à le faire, d'une part parce que le travail qu'elle a fourni jusqu'à maintenant est remarquable, quoi que vous en disiez, Monsieur Chevalier. D'autre part, je peux vous assurer que nous ne sommes pas seulement en train de la défendre, mais que nous irons beaucoup plus loin et que, d'ici quelques jours, nous sortirons un bilan de mi-législature qui montrera combien le travail fourni dans ce département a été important.

Certes, quand les responsables du département de M^{me} Salerno entendent qu'il n'y a ni tête, ni corps, ni responsable, ni rien dans leur département, j' imagine qu'ils sont extrêmement heureux de voir que le Parti libéral fait grand cas de leur travail... Tout cela m'étonne de la part d'un parti qui, pendant des années, ne s'est pas préoccupé de la politique du logement en Ville de Genève.

M^{me} Odette Saez (DC). Mesdames et Messieurs, je trouve navrant que, partant d'une bonne intention du Parti démocrate-chrétien, on prenne les personnes âgées en otages politiques. Notre intention était toute simple. Suite à la lettre que les locataires de la GIM ont reçue, l'inquiétude s'est installée, notamment parmi les personnes âgées, chez qui une lettre administrative, quelle qu'elle soit, provoque déjà une émotion. Comment n'arrive-t-on pas à le comprendre dans cette enceinte? Je fais partie de la commission du logement: nous avons parlé des cas de rigueur et il est évident qu'on ne fera pas déménager des personnes âgées comme cela, du jour au lendemain. Alors, faire une affaire politique de cette motion, c'est de la démagogie à 300%!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Pour une interpellation qui se voulait rassurante et constructive, je pense que nous avons assisté à un bel échange, vous en conviendrez, Monsieur de Kalbermatten! Pour ma part, je prendrai les points les uns après les autres et j'essaierai d'y répondre.

Concernant la mise en œuvre du règlement, la commission d'attribution, sous sa nouvelle forme telle que vous l'avez votée, a commencé à fonctionner cette semaine. Certes, le passage à un nouveau règlement est un saut compliqué, complexe, qui demande qu'on fédère les énergies au sein de la Gérance immobilière

municipale. A ce jour, c'est un exercice qui a plutôt bien réussi et l'ensemble des avenants seront envoyés cette semaine à tous les locataires au bénéfice d'une aide personnalisée.

La réforme et le passage à un seul règlement sont en cours, mais pour les dispositifs légaux et réglementaires, qui sont un peu pesants en termes de mise en œuvre, on ne peut pas juste claquer des doigts. Cela doit se faire avec les formes et, là, je crois qu'elles sont toutes respectées. Les collaboratrices et les collaborateurs de la GIM, qui avaient quelques appréhensions quant au texte que vous aviez voté, ont tout fait pour qu'il soit bien mis en œuvre, et je pense que ce nouveau règlement aboutira à une réussite au niveau opérationnel. Je saisis l'opportunité que vous m'avez donnée, Monsieur de Kalbermatten, pour les en remercier.

Ensuite, Mesdames et Messieurs, de la préoccupation du Parti démocrate-chrétien pour les personnes âgées, vous êtes passés rapidement à une tout autre problématique: celle du recrutement. Récemment, dans un article du *Genève Home Informations (GHI)*, on a pu lire des propos tous plus inexacts les uns que les autres sur les difficultés à recruter, sur les personnes qui quittaient leur poste... En l'occurrence, Monsieur Baud, vous avez évoqué la personne en charge du secteur juridique: celle-ci a quitté son poste car elle a eu une promotion à l'interne et travaillera au service du Conseil administratif. Si elle a accepté cette promotion, c'est bien que j'étais d'accord, sans cela elle serait restée à la GIM. Mais le poste n'est pas resté vacant, puisqu'une personne le reprendra dès le 1^{er} juin. C'est donc une de vos craintes que je peux dissiper.

Pour l'unité sociale, nous sommes en période de recrutement et il reste deux finalistes, deux femmes. M. Aegerter choisira mercredi celle à qui le poste sera, *in fine*, proposé. Là aussi, une de vos craintes est levée.

Quant à la personne – homme ou femme – qui dirigera la GIM, nous sommes actuellement dans une phase de recrutement. C'est un poste sensible, parce qu'il est exposé politiquement; d'ailleurs, il n'y a qu'à voir le nombre de motions ou d'interpellations urgentes, «constructives et rassurantes», que vous déposez sur la GIM... Cette dimension politique en fait reculer plus d'une et plus d'un. Quand des articles comme celui du *GHI* démolissent purement et simplement la direction du département et la gérance, il n'est pas simple de trouver des personnes qui ont envie d'occuper ce poste. Enfin, j'espère qu'au mois de septembre nous aurons un chef ou une cheffe à la tête de la GIM qui soit avant tout un excellent manager, car une grande partie des défis sont liés à des problématiques de ressources humaines.

S'agissant maintenant des personnes âgées et de la politique que nous allons suivre, nous avons toujours dit, M^{me} Moratti Jung l'a souligné, que nous nous montrerions conciliants et que nous ne chasserions personne de son logement. D'ailleurs, quand bien même nous en aurions envie, juridiquement nous ne le pouvons pas. Vous dites être à l'écoute des locataires âgés qui seraient très inquiets,

mais, à ce jour, cette inquiétude ne nous a pas été relayée. Pourtant, nous avons des partenaires avec lesquels nous travaillons, qui sont des organisations représentatives de personnes âgées, et le Parti démocrate-chrétien n'en est pas un...

Mesdames et Messieurs, comme je l'avais déjà dit à l'occasion d'une autre interpellation urgente, «rassurante et constructive», présentez-moi vos cas et je les transmettrai à M. Aegerter, qui assure, avec un administrateur, la gestion du service par intérim. Preuve, d'ailleurs, que le service n'est pas totalement décapité, au contraire, puisqu'il a à sa tête un des meilleurs fonctionnaires de la Ville de Genève! M. Aegerter examinera ces cas un par un et, s'il le faut, nous aurons un dialogue – quand je dis «nous», ce n'est pas moi, évidemment, car je n'ai pas été élue pour cela – avec les locataires, les personnes âgées, qui ne téléphonent pas à la GIM, qui ne m'écrivent pas, qui n'écrivent pas à M. Aegerter, qui ne contactent pas Pro Senectute ni l'Avivo, mais qui contactent le Parti démocrate-chrétien... Visiblement, vous êtes un autre relais pour les personnes âgées, alors venez et vous ferez partie de la plate-forme qui nous permet, au niveau opérationnel, de mieux travailler avec les différentes populations, âgée ou non.

J'en viens à un dernier point. La GIM est l'occasion pour certains de propager une série de poncifs – qui à force d'être répétés finissent par être lassants – sur le fait que le service et le département seraient décapités et que rien ne s'y ferait. Je rappelle quand même que le Conseil municipal demandait depuis des années qu'il n'y ait plus qu'un seul règlement et que cela a été fait en moins de deux ans. Voilà la preuve par l'acte de ce que le Conseil administratif a réussi à faire!

De même, je rappelle que l'ancien Service des achats a été totalement réformé et qu'aujourd'hui il est devenu la Centrale municipale d'achat et d'impression. Nous avons aussi donné toute une nouvelle stratégie à l'Agenda 21, avec la mise en œuvre, comme vous l'aviez demandé, des Engagements d'Aalborg. Puis, en moins de deux ans, nous avons mis en place une politique de l'égalité en Ville de Genève; elle ne plaît pas à certains, mais nous avons ainsi tenu la promesse qui avait été faite. La directrice du Service des ressources humaines mène une vraie politique en matière de ressources humaines. Les personnes qui, dans cette enceinte, travaillent à l'Etat – et notamment, quel hasard!, à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue – peuvent attester du fait qu'il y a un changement en Ville de Genève en matière de ressources humaines. Enfin, s'agissant de la comptabilité générale, vous recevez les budgets et les comptes à temps. En commission des finances, vous êtes parfois mécontents de ne pas recevoir assez tôt le rapport du Contrôle financier, mais vous reconnaissez que les documents qui sont remis par mon département vous arrivent en temps et en heure.

Pour un département qui est complètement décapité, où plus rien ne fonctionne, où il n'y a plus de *leadership*, où personne ne sait où il va, il me semble que nous réussissons quand même à faire des réformes, à changer les choses, à vous donner satisfaction quand vous nous demandez un règlement unique pour la

GIM ou de souscrire aux Engagements d'Aalborg... Les choses se font et le bilan final, ce sont les électeurs et les électrices qui le dresseront à la fin de la législature! (*Applaudissements.*)

L'interpellation est close.

5. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le respect des engagements de la Ville de Genève à la rue des Gares. Pour le maintien du logement social participatif» (P-187 A)¹.

Rapport de M^{me} Maria Pérez.

Le 29 novembre 2006, le Conseil municipal a renvoyé la pétition P-187 à la commission des pétitions qui, à son tour, l'a renvoyée à la commission du logement lors de sa séance du 4 décembre 2006.

La commission du logement a examiné cet objet lors des séances du 5 mars et du 19 mars 2007, ainsi que lors des séances du 28 janvier 2008, 31 mars 2008 et 19 mai 2008, successivement sous les présidences de M^{me} Nicole Valiquier Greccuccio et M. Alexandre Chevalier.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 5 mars 2007

Audition de MM. Pierre Hollmuller, Christian Baumberger et Morten Gisselbaek, pétitionnaires et membres de la Coopérative d'habitation 15-15 bis rue des Gares

M. Gisselbaek, architecte et habitant l'immeuble, explique que cette pétition, signée par un peu plus de 500 personnes, a été envoyée suite à des problèmes de communication entre la Coopérative d'habitation 15-15 bis rue des Gares et le Conseil administratif. Il rappelle que, dans toute l'histoire de la parcelle, il y a eu trois partenaires: le Conseil administratif, l'association des habitants et le Conseil municipal, rencontrés à de nombreuses reprises.

¹ «Mémoire 164^e année»: Commission, 3090.

En 1986, comme la situation du logement est tendue, M. Claude Haegi, conseiller administratif, propose de faire des contrats de prêt à usage pour les immeubles 15-15 bis, rue des Gares, ainsi que les 22 et 24, rue de Montbrillant. C'est à partir de ce moment-là que s'organise toute une vie sociale dont la résultante est ce que l'on appelle aujourd'hui «l'îlot 13». Le propriétaire des lieux, estimant le coût des rénovations beaucoup trop élevé, souhaite démolir et, contre toute attente, M. Haegi fera la proposition aux habitants de se regrouper en coopérative.

La coopérative constituée fait alors un projet de rénovation à 3,2 millions de francs. A ce moment-là (le 2 mars 1994), la Ville prend l'engagement que «les conditions de rentes foncières qui sont consenties doivent permettre à l'opération immobilière non seulement de démarrer mais encore de se maintenir» et «qu'à titre exceptionnel le taux de la rente sera fixé à 0% pendant les cinq premières années, et que cette décision sera revue en fonction de la situation financière des locataires choisis». Sur la base de ces engagements, la coopérative trouve un arrangement avec la Banque Alternative pour obtenir l'argent nécessaire à la rénovation.

En 1996, les travaux commencent. Ils s'achèvent en 2000, 100 000 francs en-dessous du montant devisé, grâce notamment au travail des habitants qui auraient travaillé 22 000 heures sur le chantier.

Une société coopérative d'artisans est également montée, en partie constituée par des habitants et bon marché. Pour éviter la spéculation, les fonds propres qui sont engagés (travail ou argent) ne sont pas récupérables. La part sociale, de 1000 francs, est récupérable.

En 2003, une lettre de la Gérance immobilière municipale (GIM) informe la coopérative que la rente du droit de superficie est dorénavant due, à savoir 51 000 francs, sans les discussions prévues.

La Coopérative d'habitation 15-15 bis rue des Gares conteste cette manière de procéder. Elle souhaiterait la mise en place d'un calcul pérenne qui tienne compte de l'investissement immense des habitants en temps et en argent dans les travaux de rénovation de l'immeuble.

La coopérative ne demande pas la gratuité, mais la prise en compte des spécificités de la coopérative. Les loyers servent à couvrir les charges, les emprunts bancaires et les frais. Si la rente augmente, cela se répercutera inévitablement sur les loyers.

Malheureusement, suite à diverses discussions, le Conseil administratif a seulement consenti à faire un rabais sur les cinq ans à venir.

Les pétitionnaires prennent congé.

Un commissaire suggère l'audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif. La commission vote cette audition à l'unanimité.

Séance du 19 mars 2007

Audition de M. Mario Cavaleri, chef de la Gérance immobilière municipale (GIM) et collaborateur de M. Pierre Muller

M. Cavaleri se réfère à l'acte authentique qui accorde le droit distinct et permanent sur la superficie, signé par les parties le 17 décembre 1996. L'article 8 de ce document spécifie que la rente foncière avait été fixée à l'époque à 68 682 francs. La mise à disposition des lieux, de même que l'entrée du premier locataire, avait été fixée au 1^{er} décembre 1997. Le 2 mars 1994, le Conseil administratif a décidé de fixer exceptionnellement à 0% le taux de la rente du 1^{er} décembre 1997 au 30 novembre 2002 afin de permettre aux coopérateurs d'assurer les travaux de remise en état. Dès le 1^{er} décembre 2002, la rente a été calculée à 51 511,60 francs jusqu'au 28 janvier 2004. Le 11 mai 2005, le Conseil administratif a accordé une baisse de la rente, estimée à 44 400 francs, à 22 322 francs. La coopérative a contesté ces sommes en invoquant des discussions préalables à l'acceptation de la cession du droit distinct et permanent par le Conseil municipal, qui avaient laissé entrevoir la possibilité de reconduire la gratuité dans le temps. Or le contrat écrit n'indique pas cela; nonobstant, cela n'a pas empêché la GIM de discuter avec les coopérateurs.

M. Cavaleri informe les commissaires que la coopérative n'a versé aucun des arriérés réclamés à présent par la GIM, alors que ses comptes dégagent des bonis.

Le Conseil administratif a estimé alors que, étant donné sa capacité financière, la coopérative devait s'acquitter de la rente pleine. M. Cavaleri ajoute que, pour son calcul, la GIM se base sur des facteurs réglementaires qui s'appliquent à tout son parc locatif. Elle prend donc en compte le taux d'effort invoqué par les coopérateurs et le taux d'occupation. Or certains logements sont, par la volonté des coopérateurs, en état de sous-occupation par rapport aux critères du règlement en vigueur. Dans ce cas, il n'a donc pas été possible d'estimer l'équivalent des aides personnalisées accordées par la Ville, ni le montant de la rente.

M. Cavaleri estime que la commission du logement peut légitimement faire des suggestions dans le cadre du rapport qu'elle rendra sur la pétition. Le Conseil municipal est aussi autorisé à intervenir en révisant le contrat de cession du droit de superficie que le Conseil municipal a octroyé en son temps.

La présidente remercie M. Cavaleri, qui prend congé.

Les travaux reprennent et deux autres auditions sont proposées.

La présidente soumet à la commission du logement la proposition d'auditionner un représentant du Conseil administratif. Celle-ci est acceptée par 7 oui (2 S, 2 Ve, 2 UDC, 1 AdG/SI) et 4 abstentions (2 L, 1 DC, 1 R).

La présidente soumet ensuite à la commission la proposition d'auditionner M. Claude Haegi, ancien conseiller administratif de la Ville de Genève. Cette audition est refusée par 6 non (2 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC) contre 5 oui (2 S, 2 Ve, 1 AdG/SI).

Séance du 28 janvier 2008

M^{me} Florence Kraft-Babel remplace pour cette séance le président titulaire, M. Alexandre Chevalier.

Un commissaire rappelle que la commission du logement attend toujours d'auditionner la magistrate Sandrine Salerno.

La présidente cite une note du titulaire d'après laquelle la commission du logement devrait discuter et voter au sujet de cette pétition, en faisant le constat que, malgré des demandes réitérées, le Conseil administratif refuse de prendre position.

Un commissaire est d'avis que le Conseil administratif devrait produire une lettre qui indiquerait sa position ou, le cas échéant, fournir des explications sur les raisons du refus de se déterminer.

Quelqu'un propose formellement l'audition de la magistrate Salerno.

Un autre commissaire estime que tous les éléments nécessaires à la commission du logement pour se prononcer sont en main: les coopérateurs ne refusent pas de payer la rente, mais ils contestent son mode de calcul.

Mise aux voix, l'audition de la conseillère administrative responsable du département des finances et du logement, M^{me} Sandrine Salerno, est acceptée par 13 oui (3 Ve, 2 S, 2 AGT, 2 DC, 1 R, 1 L, 2 UDC) et 1 abstention (S).

Séance du 31 mars 2008

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative responsable du département des finances et du logement

M^{me} Salerno informe la commission que les décisions sur les droits de superficie incombent normalement au Conseil administratif sur proposition du magistrat responsable. Par contre, le droit dont bénéficie la Coopérative d'habitation 15-15 bis rue des Gares, ainsi que d'autres cas similaires, n'a pas été validé par le Conseil administratif, mais accordé sur décision personnelle de l'ancien magistrat chargé du dossier. A la lumière de ces faits, le Conseil administratif a décidé de réexaminer tous les cas de dérogation antérieurs et d'appliquer à tous un régime identique. En ce qui concerne les prochains droits de superficie, le Conseil administratif a l'intention d'adopter, pour les actes de superficie, une méthode trans-

parente et compréhensible afin que les superficiaires soient clairement informés sur les conditions de réactualisation de la rente. Le Conseil administratif est aussi déterminé à ne plus accorder de dérogation dès le moment où la rente est considérée comme due. Dans cette procédure, les responsabilités seront partagées: l'acte de superficie est établi par le département des constructions et de l'aménagement et, ensuite, l'application et la réactualisation incombent au département des finances et du logement. Un groupe de travail des deux départements planchera sur les calculs de réactualisation de la rente et le traitement des cas de dérogation. M^{me} Salerno espère que le Conseil administratif pourra mettre en pratique sa décision dès juin ou juillet 2008.

Le président croit savoir que les pétitionnaires sont convaincus que le droit dont a bénéficié jusqu'alors la Coopérative d'habitation 15-15 bis rue des Gares résulte d'une décision du Conseil administratif.

Un commissaire est favorable à une harmonisation des pratiques, mais tient à rappeler la spécificité du dossier du 15-15 bis, rue des Gares. Les membres de la coopérative ont réalisé des travaux dans cet immeuble. De plus, les pétitionnaires attendent depuis longtemps une réponse du Conseil administratif. M^{me} Salerno répond que le nouvel exécutif, entré en fonction il y a quelques mois, décidera quoi faire une fois qu'il aura pris le temps d'examiner tous les cas.

S'agissant de la Coopérative 15-15 bis rue des Gares, M^{me} Salerno n'est pas persuadée que le Conseil administratif soit disposé à prendre en compte la spécificité de ce dossier, ce d'autant que l'évaluation du montant des travaux que la coopérative a pris en charge suscite aussi des divergences. Cela dit, la magistrate souligne qu'actuellement la coopérative ne paie pas du tout de rente.

Un commissaire demande s'il existe une base légale pour ce genre d'affaire. M^{me} Salerno ne le pense pas. Par contre, il y a des pratiques, dont certaines sont plus ou moins consensuelles. De plus, aujourd'hui on a du recul par rapport à des décisions prises dans le passé. L'Hôtel du Rhône, par exemple, bénéficie d'un droit de superficie gratuit. Que ferait-on aujourd'hui? Elle estime utile de faire un peu d'ordre dans la pratique du droit de superficie et dans les modalités des rapports entre les superficiaires et les collectivités publiques.

Séance du 19 mai 2008

Un commissaire n'est pas satisfait des informations dont dispose la commission et souhaiterait que la coopérative soit entendue à nouveau par la commission.

Un commissaire socialiste rappelle que la coopérative n'a jamais réclamé la gratuité, mais qu'elle conteste seulement le mode de calcul de la rente. Il estime que tous les éléments sont détenus par le Conseil administratif pour se détermi-

ner sur la question. Il comprend que le Conseil administratif veuille procéder à une révision de l'ensemble de la méthode de calcul, mais il faut tenir compte du caractère atypique de ce dossier: le 15-15 bis, rue des Gares est un cas unique d'auto-construction, réalisé avec le soutien de la Ville, et il faut appliquer le principe de non-rétroactivité. Le commissaire socialiste estime que la coopérative devrait bénéficier du principe d'antériorité, quelle que soit la méthode de calcul qui sera adoptée. Il propose d'en appeler à la responsabilité politique du Conseil administratif. Il rappelle que les pétitionnaires approuvent la méthode de calcul établie par la fiduciaire mandatée par la Ville et suggère d'appliquer les recommandations qui précèdent. Pour ce commissaire, cette affaire doit se régler sur la base des accords passés en 1994.

Pour un commissaire, le mieux serait d'entériner la pratique des précédents magistrats et si, comme M^{me} Salerno l'avait souligné, la coopérative ne paie plus de rente, il faut lui présenter la facture des sommes dues.

Le président soumet à la commission la nouvelle audition de la Coopérative d'habitation 15-15 bis rue des Gares, proposée par le commissaire Vert. Cette audition est refusée par 11 non (2 AGT, 3 S, 2 DC, 1 R, 1 L, 2 UDC) contre 3 oui (2 Ve, 1 L).

Prises de position et vote

Un commissaire libéral pense qu'il faut trouver une solution équitable. Si, à la fin, la facture s'avère impossible à régler par la coopérative, il faudra prendre cela en considération.

Pour un commissaire, la situation est aberrante: selon la loi, c'est le propriétaire qui entretient son immeuble. Dans ce cas précis, de nombreuses questions restent en suspens. La Ville est-elle toujours la propriétaire?

Un commissaire démocrate-chrétien demande formellement le renvoi du dossier au Conseil administratif.

Au nom du groupe libéral, le président soutient ce renvoi au Conseil administratif.

Un autre commissaire démocrate-chrétien trouve agaçant que les questions posées à M^{me} Salerno n'obtiennent jamais de réponse.

Le groupe des Verts soutient le renvoi de la pétition au Conseil administratif et fait valoir le caractère unique de la coopérative. Le groupe est opposé à la rétroactivité qui pourrait être appliquée.

Le groupe A gauche toute! et le groupe radical soutiennent le renvoi au Conseil administratif, en souhaitant que celui-ci s'engage.

Le président soumet à la commission du logement le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-187.

Le renvoi de la pétition P-187 au Conseil administratif est approuvé à l'unanimité.

Pétition au Conseil Municipal de la Ville de Genève**Pour le respect des engagements de la Ville de Genève à la
rue des Gares
Pour le maintien du logement social participatif**

Au début des années 90, le Conseil Administratif de la Ville de Genève proposait aux habitants du 15-15bis rue des Gares une expérience innovante : prendre en charge la rénovation de l'immeuble, afin d'y garantir du logement social bon marché.

A cet effet, les habitants ont fourni plusieurs milliers d'heures de travail non rémunéré, qui ont permis de réduire le coût des travaux de plus de 40%.

Aujourd'hui, contrairement aux engagements pris à l'époque, le Conseil Administratif exige le versement d'une rente foncière (loyer sur le terrain), qui ne tient compte ni des travaux effectués par les locataires, ni de leur situation financière. Une telle rente mènerait la coopérative 15-15bis des Gares à la faillite, et sonnerait le glas d'un projet d'autogestion qui a pourtant fait ses preuves.

Pourtant, en mai 2004 la Gérance Immobilière Municipale avait proposée une méthode de calcul de la rente qui permette :

- de tenir compte de la participation des locataires aux travaux de rénovation ;
- d'assurer une égalité de traitement avec les locataires de la Ville de Genève.

Afin que perdure ce projet exemplaire de logement social participatif, mais également dans le souci d'une gestion transparente et équitable du parc immobilier de la Ville de Genève, les citoyens soussignés demandent que les engagements du Conseil Administratif en date du 2 mars 1994 soient honorés, et que la rente foncière de la Coopérative 15-15bis des Gares soit calculée selon la méthode proposée par la Gérance Immobilière Municipale.

Prénom , Nom	Adresse	Signature

A retourner à :
Coopérative 15-15bis des Gares
1201 Genève

M. Alexandre Chevalier, président de la commission du logement (L).
J'étais président de la commission du logement à l'époque où nous avons traité cet objet. Après l'audition de la magistrate, la commission a dû constater que des réponses étaient en attente depuis un certain temps déjà. M^{me} Salerno nous a dit qu'elle avait besoin d'un temps de réflexion sur l'ensemble de la matière, pour donner une réponse concrète à la pétition P-187. Toutefois, la commission du logement a décidé de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, pensant que c'était la meilleure manière d'obtenir des réponses et la plus rapide. C'est ainsi que ce rapport est finalement arrivé ce soir devant ce plénum. Voilà ce que je peux dire en qualité de président de la commission du logement. J'interviendrai tout à l'heure pour le groupe libéral.

Premier débat

M^{me} Maria Casares (AGT). Dans ce dossier, nous avons un exemple concret d'une politique du logement cohérente et respectant la mixité sociale, notamment pour la classe moyenne des salariés. En ce sens A gauche toute! défend cette politique.

L'orthodoxie économique consiste à considérer la loi de l'offre et de la demande comme l'unique modèle social pour le logement et, bien entendu, elle s'oppose à toute forme, même minimale, d'intervention publique pour l'accès au logement.

La position d'A gauche toute! concernant la spéculation foncière est très claire: nous y sommes opposés. Nous sommes pour les coopératives sociales participatives et le logement social. A cet égard, Mesdames et Messieurs, je vais vous étonner en disant que des villes à prédominance capitaliste et libérale interviennent dans la politique du logement en faveur des coopératives sociales, et cela notamment en Hollande et en France. Alors, pourquoi pas Genève?

L'expérience de la rue des Gares montre qu'une politique du logement participative a toute sa cohérence en Ville de Genève. Elle a été validée par le Conseil administratif de l'époque et le Conseil administratif actuel va également dans ce sens. Je tiens à souligner que la magistrate est très sensible à la question du logement social et que nous la soutenons pleinement.

Un effort en argent et en temps a été engagé par les habitants et les habitantes de la rue des Gares. Il faut en tenir compte, d'autant que la coopérative ne demande pas la gratuité du droit de superficie, mais la prise en compte des efforts et des spécificités de ces personnes.

Nous soutiendrons donc le renvoi de cette pétition au Conseil administratif en espérant qu'une entente pourra être trouvée qui conviendra aux deux parties.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

M. Jacques Baud (UDC). Mesdames et Messieurs, rue des Gares, dit l'Ilot 13: il semble que cela ne lui ait pas porté chance. Ô contribuables atterrés, il est temps qu'on vous le dise car, au bout du compte, c'est vous qui allez payer: longtemps, longtemps il aura fallu pour qu'aucune solution ne soit trouvée!

1986, date historique s'il en fut – il y a donc déjà vingt-trois ans – c'est le début de ce feuilleton historico-patrio-comico... et j'en passe, sous le titre «rue des Gares», nom prédestiné s'il en fut, car pas bien loin c'est à la gare de triage que chacun des cinq, aux commandes de sa propre locomotive, filait à toute vitesse, grisé par sa fonction, occasionnant moult collisions et dérapages non contrôlés... Dire qu'ils étaient de gauche, c'est peu dire; «salade russe» serait plus approprié! Dans ce quatuor en toute gauche, nanti d'un libettaire paumé dans ses livres de comptes, chacun se la jouait perso, et je ne parlerai pas de compétences, étant aidés qu'ils étaient par de vaillants fonctionnaires qu'ils n'écoulaient pas... Pour nos cinq chefs de gare, c'était tout ce qu'ils voulaient, comme ils le voulaient, au gré des vents et des marées, et le naufrage s'ensuivit.

Il se trouve que le Conseil municipal, qui aurait dû veiller au grain, ne l'a pas fait et qu'il a une certaine responsabilité dans cette cacade. De ce fait, pétition s'ensuivit, chacun se renvoyant la patate chaude pour qu'elle termine sa course folle dans le giron de la commission du logement. Dans cette nouvelle et docte assemblée, nous avons tenté de comprendre quelque chose dans ce fouillis et, de ce fait, consulté un responsable administratif. L'éclairage ne fut point, en tout cas pas celui que l'on attendait. Droits de superficie, passe-droits, travaux importants effectués: un commissaire a eu l'audace de demander si une base légale existait pour tout cela, et notre conseillère administrative de répondre qu'elle ne le pensait pas. On se trouve dès lors bien loin de la pratique du droit, car, pour autant que je sache, il y a des lois en la matière, et la vision de notre Conseil administratif nous mène de fait dans un avenir incertain, voire droit dans le mur.

Partant, il faut constater que, dans notre bonne ville de Genève, les lois, on n'en a rien à cirer! Que dire de plus sinon que le mal était fait et que nous n'y pouvions plus rien? Devant ce fait accompli, nous, commissaires à la commission du logement, avons décidé à l'unanimité de renvoyer la patate chaude au Conseil administratif, tout en sachant qu'il y a des héritages qu'il n'est pas très agréable d'assumer.

M^{me} Valérie Bourquin (Ve). Les Verts soutiendront le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, tout attachés que nous sommes au logement social participatif et aux coopératives.

En l'occurrence, cette coopérative, qui a été créée sous l'impulsion du Conseil administratif de l'époque et du magistrat Claude Haegi, a fait les frais d'une succession de magistrats plus ou moins convaincus par cette démarche, et plutôt moins à une époque, d'où les complications qui ont mené à cette pétition. Nous nous réjouissons que le dialogue entre les parties concernées ait repris avec l'arrivée de M^{me} Salerno. Nous l'encourageons à poursuivre sur cette voie, tout en insistant sur le fait que la part des travaux de rénovation qui a été effectuée par les habitants et qui est considérable doit être prise en compte dans le calcul du droit de superficie.

M^{me} Odette Saez (DC). Le Conseil administratif actuel pense qu'il faut faire un peu d'ordre dans l'ensemble des droits de superficie et c'est très bien. Le cas du 15-15 bis, rue des Gares est spécial, puisque, historiquement, un droit a été accordé non pas sur décision du Conseil administratif dans son ensemble, mais sur décision d'un seul conseiller administratif. Or, au Parti démocrate-chrétien, nous pensons que le Conseil administratif actuel doit entériner ces accords de 1994. Pour l'instant, les coopérateurs ne paient rien, mais ils approuvent la méthode de calcul établie par la fiduciaire mandatée par la Ville. Pour ces raisons, le Parti démocrate-chrétien renverra cette pétition au Conseil administratif, afin qu'il règle enfin cette affaire qui dure depuis des lustres.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral renverra aussi cette pétition au Conseil administratif. Malgré les propos tenus par M^{me} Salerno en commission du logement sur le fait que, à son avis, les décisions prises par l'ancien magistrat étaient le fait du prince, et non des décisions prises par l'ensemble du Conseil administratif, nous savons que ces décisions avaient été entérinées bien avant l'arrivée du magistrat mis en cause tout à l'heure. Il y avait d'autres conseillers administratifs, dont un conseiller administratif libéral – quelle surprise! – qui était Claude Haegi et qui est celui qui a conclu ces contrats avec cette coopérative.

Cela étant, le cas de la rue des Gares est effectivement un peu particulier. Que le Conseil administratif veuille revenir sur des pratiques, des procédures et des attributions, c'est son droit le plus strict. Mais le droit des pétitionnaires est aussi d'obtenir une réponse dans un délai raisonnable. C'est dans ce sens-là que le groupe libéral renverra cette pétition au Conseil administratif.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Chevalier, je vois avec plaisir que vous me faites confiance pour résoudre des problèmes qui – je cite M^{me} Saez – «traînent depuis des lustres»! S'agissant de ces deux droits de superficie un peu problématiques et litigieux – celui de la Coopérative de la rue des Gares 15-15 bis et celui de la Ciguë, dans le même îlot – nous sommes actuellement en train de négocier avec les superficiaires. J'ai bon espoir que d'ici quelque temps nous puissions trouver une solution satisfaisante.

Dans tous les cas, j'ai entendu le message de M^{me} Casares, qui donnait licence au Conseil administratif de faire son travail, qui l'encourageait, qui le soutenait... Il est vrai que nous en avons aussi besoin. Je vous remercie, Madame Casares, et nous ferons tout pour aller dans votre sens.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (52 oui).

6. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 10 juin 2008 de M. Alain de Kalbermatten, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Anne-Marie Gisler, MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Alexandre Wisard et M^{me} Marguerite Contat Hickel, renvoyée en commission le 10 juin 2008, intitulée: «Été 2008, pas d'enfants abandonnés dans la rue!» (M-808 A)¹.

Rapport de M^{me} Sandrine Burger.

La commission sociale et de la jeunesse s'est réunie les 4, 18 et 25 septembre 2008, 9 et 30 octobre 2008 et 27 novembre 2008, sous la présidence de M^{me} Martine Sumi, pour étudier la motion M-808. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Marta Wesolowska, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

¹ Développée, 61.

Rappel de la motion

Considérant:

- la liste d'attente dans des maisons de quartier saturées durant l'été;
- les horaires du Service des sports inadaptés aux réalités des familles actuelles dont le ou les parents travaillent;
- les risques encourus par tout enfant laissé à lui-même dans la rue;
- le fait que la Ville possède les institutions susceptibles d'accueillir les enfants pendant l'été,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- augmenter le nombre de places d'accueil dans les maisons de quartier;
- adapter aux horaires des parents les activités proposées par le Service des sports durant l'été;
- créer une solution alternative aux maisons de quartier pour la garde continue des enfants;
- proposer sur internet une liste des places disponibles dans les maisons de quartier.

Séance du 4 septembre 2008

Audition des motionnaires, représentés par MM. Alain de Kalbermatten et Alexis Barbey, membres de la commission

M. de Kalbermatten commence par expliquer que cette motion est avant tout une motion spontanée, le reflet d'une demande. En effet, il a été interpellé par de nombreux membres de son parti qui se plaignaient de ne pas trouver de places pour leurs enfants dans les camps d'été et il a donc voulu agir pour éviter que cela ne se reproduise à l'avenir.

Depuis, M. de Kalbermatten relève qu'il a appris par M. Tornare (en séance plénière) qu'il restait encore près de 300 places vacantes dans les infrastructures genevoises. Mais il souligne quand même que cette information était inconnue tant de lui-même que des parents, ce qui démontre qu'il existe un problème de communication.

A ce propos, M. Barbey souligne que, par son battage médiatique et les déclarations correctives de M. Tornare, cette motion aura déjà eu un premier effet positif: les parents ont été mieux informés des places qui restaient encore de libres pour l'été 2008.

Finalement, M. de Kalbermatten tient encore à souligner un second point important de cette motion: l'inadaptation des horaires des maisons de quartier par

rapport aux obligations des parents qui travaillent. Cela force les parents à devoir jongler et cela devient ainsi néfaste à l'économie genevoise. Il souhaite donc que la motion serve également à réfléchir sur ce point important.

Au travers de la discussion et des questions qui ont été échangées entre motionnaires et commissaires, trois points essentiels sont ressortis:

1. le traitement du sujet sous forme de motion est mis en question. S'il s'agissait avant tout d'avoir une explication sur le nombre de places et l'information, il aurait été préférable de poser une question orale;
2. la motion est assez confuse, car elle mélange différents éléments qu'il aurait peut-être fallu traiter séparément, par exemple: mieux différencier la question de la garde des enfants de celle des loisirs;
3. la problématique de l'information, qui semble être au centre de la motion, est double: coordination de l'information entre les différents services concernés d'un côté et amélioration/unification de l'information transmise aux parents de l'autre.

La discussion concernant les demandes d'auditions partant un peu dans tous les sens, la commission a finalement accepté l'idée d'auditionner dans un premier temps le magistrat afin de faire le point sur la situation.

Séance du 18 septembre 2008

Audition de M. Manuel Tornare, maire, chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et de M. Frédéric Maccabez, administrateur à la Délégation à la jeunesse

M. Tornare souligne le côté polémique de cette motion (surtout son titre) étant donné le nombre de places qui étaient encore libres pour l'été 2008 lors du dépôt de ce texte.

M. Maccabez rappelle qu'il restait 383 places disponibles dans les services de l'Etat et de la Ville, et que pas moins de 2556 enfants ont pu bénéficier de ces services pendant l'été 2008. Pour lui, le problème se situerait plutôt au niveau des prix qui ont été augmentés par la Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASc) mais qui n'ont pas été appliqués par la plupart des maisons de quartier, qui sont entrées en résistance. Quant à l'idée d'augmenter le nombre de places d'accueil, M. Maccabez le veut bien, mais pour cela il faudra lui donner non seulement les moyens financiers pour payer des animateurs supplémentaires, mais surtout des locaux, car l'occupation des maisons de quartier est actuellement maximale.

Les commissaires insistent sur la question de l'information aux parents. Certains se demandent si elle est vraiment suffisante, d'autres proposent des annon-

ces dans les journaux ou dans les écoles (en plusieurs langues) et tous soulignent le besoin d'une information centralisée sur internet.

M. Maccabez explique que, il y a quelques années, un numéro de téléphone gratuit avait été mis à la disposition des parents, ainsi qu'un chalet sur la plaine de Plainpalais qui faisait office de point d'information. Cela a cependant été un échec, d'où l'abandon de ces mesures. M. Tornare retient cependant l'idée du guichet sur internet proposée par la commission et se dit prêt à l'étudier.

Concernant la problématique des horaires, le motionnaire, M. de Kalbermaten, évoque certaines maisons de quartier qui proposent des activités uniquement de 9 h à 12 h, alors que les parents travaillent toute la journée. M. Maccabez explique que, dans ces cas, ces mêmes maisons de quartier assurent également un accueil l'après-midi, même s'il est libre.

M. Barbey, autre motionnaire, souhaiterait savoir s'il existe des statistiques concernant les demandes non satisfaites. Il lui est répondu que cela n'existe pas. Mais M. Tornare souligne qu'il serait en effet instructif de travailler dans ce sens, comme cela a été fait pour les places de crèche.

Finalement, les commissaires soulignent encore le besoin de mieux couvrir la tranche d'âge des 4 à 6 ans, qui sont un peu le parent pauvre de l'accueil pendant les vacances.

Séance du 25 septembre 2008

Organisation de la suite des travaux

Comme convenu lors de la séance du 4 septembre 2008, la commission fait le point après l'audition du magistrat, afin de savoir si elle doit continuer les auditions ou si elle estime avoir eu suffisamment d'informations pour passer au vote.

Très vite, un besoin double se fait sentir, celui d'auditionner non seulement les prestataires de services, mais aussi les utilisateurs. Si, pour les premiers, il a été facile de se mettre d'accord sur l'audition de la FASe, pour le second, les utilisateurs, il a été plus délicat de trouver un organisme représentatif. A défaut, la commission a exprimé le souhait d'entendre des représentants du Groupement des associations des parents d'élèves du primaire.

La demande d'audition d'un agent de sécurité municipale (ASM) a été plus délicate car, si ce dernier peut en effet être vu comme un observateur du terrain (la rue), il a aussi été souligné qu'un ASM ne tient pas de statistiques précises et que son audition n'apporterait donc pas grand-chose au débat. La commission y a donc renoncé.

Séance du 9 octobre 2008

Audition de M. Claude Dupanloup, secrétaire général, et de M. Bernard Saillant, administrateur de la FASE

M. Dupanloup commence par présenter la FASE qui est une fondation de droit public, créée en 1998. Le conseil de fondation se compose de quatre partenaires: l'Etat, les communes, les associations et les collaborateurs, et gère l'ensemble des ressources mises à disposition. Il explique que 42 centres (maisons de quartier et Jardins Robinson) sont rattachés à la FASE, dont quatorze en ville de Genève.

La fondation dispose d'un budget de 45,8 millions pour l'ensemble de ses centres: 18,5 millions sont versés par l'Etat et 27,3 millions par les communes. A relever que, sur les 27,3 millions des communes, 12,6 sont pris en charge par la seule Ville de Genève.

Pour en venir plus précisément à l'objet de la motion, M. Saillant précise qu'il y a 25 centres aérés sur le territoire du canton, dont 11 en ville de Genève. Ces centres permettent de prendre en charge 400 enfants (6 à 12 ans essentiellement, dans de rares cas les 4 à 6 ans) par jour en ville et 1000 sur le canton durant les périodes de vacances scolaires. Quant au coût, il est de 400 francs par enfant et par semaine.

Ces messieurs expliquent encore à la commission que, malgré l'augmentation des places, les listes d'attente ne désemplissent pas et que cette problématique n'est pas la priorité numéro un des centres qui doivent avant tout, actuellement, s'adapter aux nouveaux horaires scolaires avec des activités cinq jours par semaine. Leur but est donc prioritairement d'intensifier les activités en fin d'après-midi et de revoir les activités du mercredi.

Lors des questions, les commissaires ont à nouveau été nombreux à s'interroger sur le nombre de places disponibles, le coût de l'augmentation de l'offre et les offres alternatives.

MM. Dupanloup et Saillant ont confirmé que la demande de prise en charge est en permanente augmentation et qu'elle n'est pas comblée, malgré une offre en hausse également, notamment les camps et activités proposés par Genève-loisirs.ch.

Ils soulignent que la création de places dépend des capacités d'accueil des locaux. Or ceux-ci sont occupés à leur maximum actuellement. Il est ainsi bien moins cher de créer de nouvelles places dans des centres qui ont leurs activités en extérieur, comme c'est le cas à Saint-Jean. Quant à l'offre alternative, elle existe, par exemple dans les parcs où des activités sont à la disposition des familles.

Concernant le recensement des places non disponibles, M. Dupanloup répond que la FASE n'a pas estimé cette mesure pertinente. Mais, concernant la Ville, où il y a une plus grande mobilité, il estime que cela pourrait avoir un sens.

Quant à l'idée d'un portail unique de l'information concernant les places d'accueil, M. Dupanloup rappelle le site du Service des loisirs de la jeunesse qui récapitule l'ensemble de l'offre (certes sans l'aspect interactif) et surtout qu'une expérience avait été tentée, il y a de cela quelques années, sans succès. Il reconnaît cependant que l'idée est peut-être à retravailler et à proposer sous une nouvelle forme.

A noter que, sur la question de l'idée de rendre les horaires des maisons de quartier plus souples, M. Dupanloup a botté en touche en expliquant que cela demanderait une collaboration plus intense avec le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP).

Concernant les questions sur les tarifs, M. Saillant explique que ceux-ci sont définis en fonction des revenus. C'est ainsi qu'ils varient entre 40 francs/semaine pour les revenus inférieurs à 2500 francs par mois et à 290 francs/semaine pour les revenus dépassant 17 500 francs par mois. Cette échelle, malgré la volonté de la FASE de l'appliquer dans tout le canton, n'est cependant pas en vigueur dans tous les centres, car certains appliquent encore un tarif unique de 50, 60 ou 80 francs par semaine.

Séance du 30 octobre 2008

Audition de M^{me} Anne Thorel Ruegsegger, coordinatrice, et de M^{me} Sandra Capeder, trésorière du Groupement des associations des parents d'élèves du primaire (GAPP)

M^{me} Capeder commence par brièvement présenter le GAPP qui est en fait l'association faîtière réunissant 54 des 76 associations de parents d'élèves (APE) du canton. Avant tout, le GAPP sert de relais entre les APE et les administrations concernées.

Motionnaire, M. de Kalbermatten expose brièvement sa motion à ces dames et leur pose particulièrement la question du ressenti des parents concernant le manque de place dans les maisons de quartier/centres aérés et la problématique des horaires.

Selon M^{me} Capeder, le problème du manque de places dans les centres de loisirs est avant tout lié au coût modique de ces structures. Comme ils représentent la solution la moins chère, la demande est très forte et donc les centres sont totalement saturés. A contrario, les camps de vacances qui, eux, sont plus chers, ne sont de loin pas tous pleins.

M^{me} Capeder ajoute d'ailleurs que la solution des camps est particulièrement défavorable à la classe moyenne qui n'a pas les moyens de se les payer, contrairement aux classes plus aisées, ou aux enfants défavorisés qui, eux, voient les camps payés par les services sociaux.

M^{me} Capeder confirme que, dans l'idéal, il faudrait davantage de centres, mais que cela nécessiterait évidemment beaucoup plus de moyens. Pour elle, il reste que, de manière globale, l'offre du Canton est correcte, le problème principal restant le coût de nombre des prestations offertes.

Concernant la demande de chiffres permettant d'évaluer le pourcentage de demandes non satisfaites, M^{me} Capeder évoque une étude du Service de la recherche en éducation, de M. Pini (directeur de l'Observatoire de la mobilité à l'Université de Genève), datée de quelques années qui recensait les difficultés des parents à trouver des places pour leurs enfants durant l'été.

Quant à la question de la pertinence et l'efficacité de l'information, M^{me} Capeder confirme que cela reste compliqué pour les parents. Certes, le Service des loisirs recense les camps de vacances sur son site, mais il n'y a pas d'équivalent pour les centres de loisirs, et encore moins de portail unique. Actuellement, le canal le plus efficace reste celui de l'école.

Audition de M. Gilles Chamoux, directeur du Service des loisirs de la jeunesse (SLJ)

En premier lieu, M. Chamoux présente à la commission le SLJ qu'il dirige depuis maintenant sept mois.

Le service:

- prend en charge les élèves du primaire pendant les classes vertes, blanches ou bleues;
- a mis sur place Sport Ado pour les 13-17 ans;
- met sur pied pour la période des vacances des camps (résidentiels ou non);
- organise les activités regroupées dans le Passeport vacances.

M. Chamoux précise également, en lien avec la motion, que le site du SLJ regroupe non seulement toute l'offre qu'il propose, mais également celle de nombreux camps du privé (CPV, Caritas, etc.). Il relève cependant la pertinence de l'idée d'un site regroupant l'offre de manière plus générale, tout en précisant aussi l'attention qui devrait être portée aux personnes non francophones.

La discussion avec les commissaires fait clairement ressortir trois points qui agissent comme frein à l'augmentation de l'offre.

Premièrement, il y a le coût. Comme la plupart des autres personnes auditionnées, M. Chamoux explique que, avec des budgets supplémentaires, on pourrait en effet augmenter l'offre. Il fait une estimation de 30 000 à 40 000 francs pour une augmentation de 50%. Mais, à l'heure actuelle, il est conscient que les budgets sont serrés et qu'il y a davantage une tendance à la baisse qu'à la hausse.

Deuxièmement, il y a un manque de structures. Les maisons de quartier étant pleines, il est difficile d'en construire de nouvelles et, même si parfois les structures sont mises à disposition (par la Ville ou les clubs privés), intervient le troisième problème: le manque de personnel pour encadrer les enfants. Pendant les périodes de vacances scolaires, il est en effet difficile, selon M. Chamoux, de recruter des moniteurs pour assurer l'encadrement des enfants, car de nombreux clubs ferment à ce moment-là et leur personnel désire aussi prendre des vacances.

Concernant les coûts pour les parents, M. Chamoux réfute que ce facteur joue un rôle, il en veut pour preuve que, bien souvent, ce ne sont pas les camps les plus chers qui sont les moins remplis. Sans compter que, avec le nouveau revenu déterminant unifié, une tarification différente va être mise en place.

M. Chamoux termine en précisant qu'il faut rester conscient que la Ville et le Canton auront beau augmenter leur offre, il y aura toujours une frange (souvent les ados) de jeunes qui refuse cette offre. Certains jeunes refusent toute activité avec un encadrement fixe et sont donc plus difficiles à toucher.

Séance du 27 novembre 2008

Discussion et vote

La commission sociale et de la jeunesse, estimant avoir effectué toutes les auditions nécessaires, entre en discussion sur la motion M-808.

Les socialistes et les Verts sont gênés par sa rédaction populiste. Ils soulèvent cependant qu'elle aborde des points importants dont le principal est clairement la mauvaise information et le manque de communication. Ils souhaiteraient donc que le Parti démocrate-chrétien revienne avec une motion amendée dans ce sens.

Pour A gauche toute! qui relève également le problème lié à l'information, il y a une contradiction entre le budget 2009 qui prévoit une baisse de moyens pour les maisons de quartier et la demande d'augmentation des places faite par la motion.

Un commissaire libéral se demande si la commission n'en fait pas trop. Il s'interroge si c'est à la Ville de fournir à tout prix les informations aux parents ou si ce n'est pas à eux aussi de faire un minimum d'effort pour se renseigner.

Le Parti démocrate-chrétien est prêt à proposer une modification de la motion et demande une interruption de séance pour cela.

Finalement, les invites concernant l'augmentation du nombre de place (1^{re}) et la demande d'une solution alternative de garde (3^e) sont abandonnées. La deuxième invite est conservée telle quelle, tandis que la quatrième, qui concerne

l'information, est modifiée de la manière suivante: «renforcer l'information et la coordination avec les institutions concernées».

La motion ainsi amendée est acceptée par 13 oui (2 AGT, 3 Ve, 3 S, 2 DC, 1 R, 1 L, 1 UDC) et 1 abstention (L).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- adapter aux horaires des parents les activités proposées par le Service des sports durant l'été;
- renforcer l'information et la coordination avec les institutions concernées.

M^{me} Sandrine Burger, rapporteuse (Ve). Je prends la parole pour faire une petite remarque. Malgré les nombreuses auditions que nous avons pu mener, nous sommes restés sur un manque. En effet, cette motion concerne une demande de la population mais, comme il n'existe pas de groupe de parents constitué, nous n'avons pas vraiment pu auditionner les principaux concernés, c'est-à-dire les parents. Je tenais à le souligner et je reprendrai la parole tout à l'heure au nom des Verts.

Premier débat

M^{me} Maria Casares (AGT). C'est un souci un peu récurrent chez moi, mais je trouve, comme mon groupe, que le titre de cette motion, «Eté 2008, pas d'enfants abandonnés dans la rue!», est assez populiste. Comme nous l'avons vu en commission, la réalité n'est pas celle-là. Il aurait donc fallu nuancer ces termes, car ils prêtent à confusion et donnent une fausse image de la réalité. Je trouve d'ailleurs assez grave d'instrumentaliser ainsi le problème.

Cela dit, je soulignerai quand même un effet positif de cette motion. Le fait d'avoir pu la traiter en commission nous a amenés à conclure que la communication n'était pas bonne et qu'il fallait instaurer un site ou un moyen d'information à l'intention des parents, qui soit beaucoup plus efficient.

Pour conclure, je relèverai que les motionnaires ont fait preuve, à mon avis, d'une hypocrisie et d'une arrogance assez impressionnantes. En effet, il est dit dans la motion qu'il faut améliorer l'accueil dans les maisons de quartier, qu'il faut développer les places, en résumé qu'il faut en faire plus. Or je me souviens

que durant toute l'étude du budget 2009, de septembre à décembre 2008, aucun des motionnaires n'a proposé d'augmenter le budget pour les maisons de quartier. A gauche toute! avait proposé d'augmenter la ligne budgétaire, mais les représentants de la droite ont refusé unanimement et catégoriquement cette proposition.

Il n'empêche que nous voterons la motion amendée en commission, visant à adapter les horaires des maisons de quartier aux horaires des parents et à mettre en place un moyen d'information qui soit accessible à tous les parents.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Il est vrai que le titre de la motion, «Été 2008, pas d'enfants abandonnés dans la rue!», n'est plus vraiment d'actualité, mais j'espère qu'en 2009 il n'y aura pas non plus d'enfants dans les rues. Ce soir, je regrette que M. Tornare soit absent, mais, comme ce rapport a déjà été reporté quatre fois, il nous faut le traiter.

Chers collègues, voilà une motion qui a fait couler beaucoup d'encre, une encre, il faut l'avouer, très utile, car cette motion a eu le mérite de mettre au jour un déficit d'information criant de la part de la Ville et des services. Notre maire a été le meilleur ambassadeur de ses services, puisqu'il a offert, en réaction à cette motion, une campagne de communication gratuite dans les journaux qui a été très utile à de nombreux parents. Pourtant, il y a deux mois, l'encre a encore coulé dans la *Tribune de Genève*, qui relatait un manque de places dans les camps de loisirs pour cet été. Je suis d'accord que la responsabilité de la Ville n'est pas totale sur ce point. Pourtant, je le répète, que ce soit de la part de la commune ou d'autres institutions, le manque d'information entretient ce sentiment de pénurie de places.

Je reviens au travail de la commission. Après de multiples auditions, dont celle du magistrat Tornare, nous n'avons pu que confirmer les craintes exprimées dans la motion et constater que les efforts d'information étaient quasi inexistantes ou mal organisés. Au fil des travaux, le magistrat, qui désapprouvait cette motion – au titre tapageur, je le reconnais – s'est montré sensible au fond. J'en profite pour dire à M. Tornare – vous lui transmettez, Madame la présidente – que, grâce à sa capacité d'écoute et à son charisme, la commission a su l'entendre avec intelligence. J'ai rarement vu une commission faire un tel travail d'équipe pour trouver une solution, ici en faveur des parents qui cherchent une place durant la période estivale.

A la suite de ces travaux, une large majorité a admis que l'information pouvait être améliorée et mieux diffusée. Cette diffusion se fera plus nettement dans les écoles et dans d'autres institutions parascolaires, et aussi, bien sûr, par internet, moyen de communication par excellence, en créant un guichet virtuel unique où la totalité des offres sera compilée.

Un autre point d'une importance capitale à mes yeux est la mise en place d'une grille horaire plus réaliste pour les activités du Service de la jeunesse durant l'été. Elle sera plus adaptée aux heures de travail des parents, car c'est là le véritable problème. Il est important de trouver une solution ambitieuse, car trop de parents se plaignent de l'incohérence actuelle.

Encore une fois, je tiens à remercier la commission pour son travail d'équipe et, au nom du Parti démocrate-chrétien, je vous invite à voter cette motion amendée.

M^{me} Martine Sumi (S). Lors du traitement de cet objet, l'Alternative avait relevé – et surtout critiqué – sa rédaction populiste et alarmiste. Car il n'y a pas d'enfants abandonnés dans les rues de Genève, que ce soit en été 2008 ou lors de n'importe quel été.

Les différents services qui dépendent de notre commune, ou d'autres communes ou du canton, les associations en charge de veiller et de proposer des activités durant les longues vacances d'été, tous ces différents partenaires offrent d'excellentes prestations qui prennent des formes fort diverses, à savoir des journées dans des centres aérés, des activités de loisirs et culturelles dans les maisons de quartier, des camps de vacances, des colonies, des lieux réservés aux adolescents, le fameux passeport-vacances, des semaines sportives, des rencontres musicales, des moments artistiques, des séjours à la ferme, etc. L'offre est immense.

Les associations de parents, directement concernées par la difficulté d'occuper intelligemment nos chères têtes blondes et brunes en juillet et août, alors que la plupart des parents n'ont au mieux que cinq semaines de vacances par année à mettre en relation avec les trois mois et plus de congés scolaires, ces associations ont relevé non seulement la diversité, mais aussi la qualité des services offerts, à des prix très accessibles, pour résoudre ce délicat problème de la garde des enfants durant les longues vacances d'été. Toutefois, tout n'est de loin pas résolu et c'est ce que ce rapport met bien en évidence. Les lacunes dans ce système déjà fort développé se concentrent principalement, premièrement, autour du manque de places, que ce soit dans les centres de loisirs, les camps, les semaines sportives. Tout est pris d'assaut très rapidement et les recalés doivent se débrouiller pour amener leurs enfants souvent à Pétaouchnoc, alors qu'une solution de proximité, pour laquelle les enfants n'auraient pas besoin d'être véhiculés, serait bien meilleure pour tout le monde. Deuxièmement, les horaires des activités sont souvent inadaptés pour les parents, qui doivent jongler avec plusieurs modes de garde dans une seule et même journée pour pouvoir aller travailler. Troisièmement, l'information, mais surtout la coordination de cette information, qui ne s'échange pas assez clairement pour aider les parents à assurer la surveillance et le bien-être des enfants durant les vacances d'été.

Aussi, l'Alternative vous remercie d'accepter cette motion amendée, puisqu'elle demande justement d'adapter les horaires des activités proposées aux enfants, pour faciliter la tâche des parents, et de renforcer la coordination des informations dans le but d'une prise en compte encore meilleure des besoins et de nos responsabilités envers les enfants durant les très longues vacances d'été.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Je ne reviendrai pas sur le titre de cette motion: il faut passer outre! Les auditions ont effectivement confirmé un manque de places pour les enfants dans les structures de vacances. Mais nous avons aussi constaté que le maximum est fait actuellement au vu des moyens et des structures à disposition. Si nous voulons augmenter le nombre de places, ce sera au niveau du budget qu'il faudra travailler.

A l'unanimité, les personnes auditionnées ont souligné le problème de la communication, sur lequel nous nous sommes donc penchés. Une expérience a été faite par le passé qui a été un échec, tout le monde l'a souligné, mais la commission a été d'accord pour retenter une expérience, vu les nouveaux moyens à disposition, notamment internet. Le magistrat l'a d'ailleurs relevé lors de son audition. Les Verts vous encouragent donc à voter cette motion amendée.

M. Alexis Barbey (L). Que n'a-t-on pas entendu sur cette motion, dont le Parti libéral est cosignataire! Elle serait populiste et alarmiste. C'est vrai qu'il n'y a pas d'enfants abandonnés dans les rues à Genève au sens des enfants abandonnés à Lima, ou dans d'autres villes d'Amérique du Sud ou d'Afrique. Il n'y a pas d'enfants en train d'errer jour et nuit, mais, en revanche, il y a des signaux qu'il ne faut pas perdre de vue. A Genève – peut-être parce que nous avons vécu et que nous vivons encore des moments privilégiés – la comparaison nous paraît difficile avec les autres villes. Néanmoins, de plus en plus de gens qui aiment Genève, en particulier les étrangers qui y viennent régulièrement, constatent que la qualité de la vie y a considérablement diminué au cours de ces dix dernières années.

Or, dans la qualité de la vie, il y a aussi le fait que, en raison de leurs obligations professionnelles, les parents ont du mal à encadrer leurs enfants en été. Dès lors, on constate une recrudescence d'enfants dans les parcs, ce qui donne lieu de temps en temps à quelques débordements, certes compréhensibles de la part d'enfants. Mais nous devons nous demander quelle réponse la Ville de Genève peut apporter à cette problématique.

A cet égard, nous avons vu qu'un énorme travail est fait par l'administration dans le cadre des camps, des centres aérés, des journées d'activités... Je peux

dire, et c'est le père de famille qui vous parle, que ces activités diversifiées et intéressantes sont extrêmement bienvenues. Néanmoins, en creusant un peu le sujet, on s'aperçoit que l'organisation des camps de vacances pour les enfants tient des statistiques qui concernent exclusivement le remplissage des camps: c'est merveilleux, ils sont remplis à 97% ou 98% pendant tout l'été. Or ce que demandaient les motionnaires, ce n'était pas si les camps de vacances fonctionnaient, mais ce qui manquait pour les enfants qui n'y allaient pas et ce qu'on pouvait leur amener en plus. Les responsables nous ont dit que, si d'autres camps étaient ouverts, ils seraient remplis également. Mais nous, motionnaires, aimerions qu'on étudie ce qui se passe pour les enfants qui ne vont pas dans ces camps ou autres endroits, et pourquoi. Est-ce parce que les camps de vacances sont trop chers? Ce serait étonnant, car le prix est modique, mais c'est peut-être encore trop cher pour un certain public. Est-ce parce que l'offre n'est pas adaptée? Ce serait également étonnant, car l'offre est très vaste. Toujours est-il qu'il vaut la peine de s'interroger à propos de ceux qui ne fréquentent pas ces camps de vacances. C'est l'objet de cette motion qui, même amendée, vise à clarifier la situation.

Enfin, je dirai une dernière chose au sujet de l'information. On s'aperçoit, du fait que les camps se remplissent très vite, que c'est un casse-tête pour les parents, qui doivent être à l'affût de la publication des camps à disposition, afin d'inscrire leurs enfants le jour dit. Or des moyens simples existent, dont je suis sûr qu'ils intéresseront beaucoup la magistrature aux finances. Je pense à la centralisation des données via un site internet, avec la possibilité d'enregistrer les demandes au fur et à mesure et de les gérer avec un support automatique.

Cette motion, dont on a tant critiqué le populisme, se veut très pragmatique. C'est d'ailleurs le cheminement que les commissaires au sein de la commission sociale et de la jeunesse ont fait. Le Parti libéral vous engage à accepter cette motion et à la renvoyer au Conseil administratif.

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguet, président.)

M. Christian Lopez Quirland (S). Beaucoup de choses ont été dites, mais je soulèverai deux problèmes qui n'ont pas été évoqués dans ce débat. Le premier est la question de l'information. Il ne faut pas oublier que les écoles, les enseignants, les animateurs et les employés dans les maisons de quartier font un excellent travail d'information. Pourtant, cela n'est pas suffisant. En effet, nous avons constaté au sein de la commission sociale et de la jeunesse que les outils utilisés ne sont peut-être pas adaptés à la configuration actuelle de la population qui habite Genève, par exemple la population étrangère, qui n'accède pas facilement à l'information parce qu'elle ne parle pas le français ou a des difficultés de com-

préhension. Il faudra un jour que le Conseil municipal se penche sur la question de la communication et de l'information, sans entrer dans le communautarisme, mais en examinant de façon très pragmatique comment et qui on informe. C'est fondamental. La magistrate, M^{me} Salerno, avait évoqué cette question de l'information à propos de la Gérance immobilière municipale, et je crois que tous nos services sont aujourd'hui concernés par cette question. Il va falloir que le Conseil municipal trouve des solutions pour favoriser la communication.

Le deuxième problème est celui de la crise qui nous touche de plein fouet. Les prévisions du Secrétariat d'Etat à l'économie font état de 7,5% à 10% de chômeurs dans notre canton. La moitié des demandeurs d'emploi se trouvent aujourd'hui en Ville de Genève. Il faudra donc penser à renforcer l'offre de vacances, puisqu'en période de crise économique les familles coupent évidemment dans le budget des loisirs et notamment des vacances.

Maintenant, je ne peux pas laisser dire à M. Barbey qu'au Pérou, en Amérique latine ou en Afrique les enfants sont laissés dans la rue presque par choix... Je suis désolé, les familles n'ont pas le choix! De même, à Genève les familles ne laissent pas leurs enfants traîner dans la rue par choix. Nous l'avons vu en commission: en général, ce sont les conditions dans lesquelles ils vivent qui les empêchent de s'occuper de leurs enfants. Ce sont les conditions actuelles du travail, celles que le Parti libéral soutient parfois – vous transmettez à M. Barbey, Monsieur le président – conditions qui font que les femmes, par exemple, dans la vente, dans l'hôtellerie et la restauration, ont des horaires de plus en plus longs. Ces conditions ne permettent pas aux familles de s'occuper dignement des enfants et c'est là un problème de société que le Conseil municipal ne va certes pas résoudre. En revanche, le Conseil municipal est en mesure de donner des réponses aux dysfonctionnements du système. Car je précise ici qu'il ne s'agit pas de dysfonctionnements du Conseil administratif ou des politiques sociales menées jusqu'ici, c'est là un point extrêmement fondamental.

Je finirai sur une note positive. Nous sommes partis d'une motion qui était, il faut le dire, un peu populiste, puis, grâce aux commissaires socialistes, nous avons trouvé un terrain d'entente. Il faut le relever, car c'est un exemple pour avancer dans certaines discussions.

M. Christian Zaugg (AGT). Je considère que les propos tenus par notre collègue Alexis Barbey ont été très imprudents et je pense en particulier à ceux qu'il a formulés concernant le Pérou. Mesdames et Messieurs, je n'ai pas besoin de vous faire un dessin: vous savez que je connais très bien ce pays. Le problème de fond au Pérou n'est pas le manque de richesses en tant que tel, puisque le Pérou fait partie des pays moyennement riches, mais celui, comme dans beaucoup de pays d'Amérique latine, qui porte sur la répartition de ces richesses.

Cela dit, le Pérou a fait d'énormes efforts en ce qui concerne l'éducation et la scolarisation. A partir du gouvernement de gauche du général Velasco jusqu'à Alan Garcia, en passant par Belaúnde et Toledo, l'effort en matière de scolarisation a été considérable et je ne crois pas me tromper en affirmant que le taux de scolarisation y est de l'ordre de 90%. Bien sûr, je ne prétends pas que tout soit parfait dans le meilleur des mondes au Pérou, mais il faut faire un peu attention quand on porte des jugements sur d'autres pays, situés très loin de chez nous, à plus de 10 000 km...

M. Alexis Barbey (L). Monsieur le président, vous transmettez à M. Zaugg que je lui présente mes excuses si je l'ai blessé dans ma comparaison. J'ai pris l'exemple de Lima et peut-être aurais-je dû parler plutôt de l'Argentine ou du Chili. Mais finalement, peu importe, je crois que la comparaison était claire pour tout le monde.

Cela dit, je ne peux pas entendre sans réagir la prise de position de M. Lopez Quirland, qui prétend que les libéraux sont pour l'exploitation des femmes, dans la vente ou la restauration! Je rappelle quand même que l'accès au travail à égalité avec les hommes est une grande revendication des femmes. C'est une très bonne chose pour leur indépendance, pour leur capacité à exister indépendamment de leur mari éventuellement, qu'elles aient accès au monde du travail, y compris avec toutes les inégalités, toutes les difficultés que cela implique, en fonction de la formation de chacun et de chacune, ou en fonction des secteurs économiques. De là à dire que nous encourageons l'exploitation des femmes d'une quelconque manière, non! En revanche, nous encourageons leur indépendance par le travail, oui!

M^{me} Christiane Olivier (S). Je ne reviendrai pas sur tout ce que la Ville met à disposition pour ces camps d'été, ma collègue Martine Sumi l'a fait avant moi. En revanche, je suis sidérée par le discours du préopinant libéral dans sa première intervention. Qu'a-t-on entendu? Alors que le Parti libéral érige en dogme le moins d'Etat, le moins d'impôts, là, il demande que la Ville prenne en charge les enfants. Chaque fois que nous parlons des crèches, le Parti libéral met en avant la responsabilité des parents et affirme que ce n'est pas à l'Etat ou à la Ville de s'en occuper. Et, là, il demande qu'on mette plus de moyens à la disposition des parents. C'est une contradiction dans le discours de M. Barbey qui relève bien du populisme souligné par plusieurs intervenants.

Enfin, plus surprenant, il souhaite qu'on essaie de trouver pour quelle raison certains enfants ne fréquentent pas les camps de vacances. Je me demande comment on va faire: si ces enfants ne fréquentent pas les camps de vacances, comment pourra-t-on savoir pourquoi ils ne les fréquentent pas? Monsieur Barbey,

ayez donc un discours raisonnable, sensé et conforme à ce que vous prônez au Canton, dans les communes et ailleurs!

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). La Ville fait beaucoup pour la prise en charge des petits enfants, des enfants et des ados. Il manque juste une petite chose, à savoir des accueils libres en été. En effet, pour toutes les activités proposées dans les centres de loisirs, il faut s'inscrire. Un enfant qui est seul un jour ou deux durant la semaine ne peut pas aller librement au centre de loisirs, car pendant la période des centres aérés les animateurs ne sont pas présents sur les lieux, et l'enfant reste devant une porte fermée.

En l'occurrence, deux catégories d'âge sont très peu prises en charge en été: il s'agit d'une part des enfants de 4 à 6 ans. Ils sont trop grands pour les éventuelles crèches ouvertes en été et trop petits pour les centres de loisirs, où le taux d'encadrement exigé pour ces enfants est plus important que pour les enfants de plus de 6 ans. Tous ces petits problèmes font que certains enfants, qui n'ont pas forcément des grands-parents, ou un frère ou une sœur suffisamment grands pour s'occuper d'eux, sont dans des situations assez problématiques. D'autre part, on voit régulièrement dans les préaux d'école des enfants de 10 à 11 ans, qui ne savent pas où aller, parce qu'ils n'ont pas été inscrits dans un centre de loisirs et qu'il y a peu de lieux où ils sont accueillis librement. Par exemple, s'ils veulent aller dans un centre le lundi mais pas le mardi, c'est impossible: ils doivent venir soit toute la semaine, soit pas du tout. La solution serait que des institutions existantes réservent des plages d'ouverture libre pour tous les enfants.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je tiens à lancer un appel au calme, car il ne faut pas politiser la discussion sur le dos des enfants! Un débat gauche-droite s'installe et je trouve cela dommage. Comme l'a dit M. Lopez Quirland, un magnifique travail d'équipe a été fait en commission; nous avons su travailler ensemble sous le *leadership* des motionnaires. Les socialistes ont fait preuve d'énormément d'écoute et je tiens à les en remercier, ainsi que tous les autres partis. Avec la motion amendée, nous avons trouvé un bon consensus, et je suis sûr que cela rendra service à la population et aux parents.

M. Christian Lopez Quirland (S). Je ne veux pas envenimer le débat, mais simplement signaler à M. Barbey que nous ne considérons pas, nous socialistes, que les libéraux sont des exploiters ou des esclavagistes. Par ailleurs, je pense que les propos de M. Barbey concernant le Pérou, l'Argentine ou le Chili étaient maladroits. D'ailleurs, s'il avait critiqué le Chili, j'aurais fait un peu plus de vagues, étant donné que c'est mon pays d'origine.

Cela étant dit, notre travail en tant qu'hommes et femmes politiques, notre travail en tant que conseillers municipaux est aussi d'informer les citoyens et de nous attaquer aux causes des problèmes. La motion M-808, que nous avons trouvée assez judicieuse même si son titre est populiste, évoque de vrais problèmes et nous devons nous attaquer à leurs causes. Or vous ne pouvez pas nier que ces causes sont aussi liées à la politique que vous, l'Entente, vous menez. Par exemple, vous ne vous êtes jamais opposés au travail de nuit. Au contraire, vous le prônez et cela crée des dysfonctionnements dans les familles où les femmes sont obligées de travailler le soir. De même, vous n'êtes pas opposés à la flexibilité du travail. Ce faisant, vous favorisez le manque de cohésion sociale. Voilà ce qui me chagrine, et je vous demande d'être un peu plus cohérents à cet égard.

M^{me} Martine Sumi (S). Je trouve qu'on digresse beaucoup par rapport au sujet qui nous préoccupe ce soir. Notre canton offre un choix extraordinaire de structures d'accueil pour les enfants en bas âge pendant les vacances d'été et les autres vacances. Nous sommes hypergâtés à Genève. La seule chose qui manque, comme me le rappelait mon collègue tout à l'heure, la seule tranche d'âge qui n'est pas tellement gâtée est celle des enfants de 4 à 6 ans. Pour eux, il y a encore des choses à améliorer.

S'agissant de cette motion, nous la voterons, mais je me permettrai une petite parenthèse – Monsieur le président, vous transmettez à M. Barbey. Je ne vois pas pourquoi, quand on parle des enfants, on en vient à ne parler que du travail des femmes. Pour faire des gamins, en principe, on est deux... (*Remarque de M. Barbey.*) Je l'ai entendu d'abord dans votre bouche, Monsieur Barbey: vous avez dit que les femmes qui voulaient revendiquer l'égalité n'avaient qu'à assumer leur choix! Or, quand on parle des enfants, je ne vois pas pourquoi on parle uniquement des femmes! On devrait parler des mères et des pères, des parents, mais pas uniquement des femmes!

D'autre part, s'agissant des femmes qui revendiquent à juste titre l'égalité des droits dans tous les domaines, je vous rappelle que dans le monde du travail elles revendiquent surtout l'égalité des salaires. Il y a encore, à poste égal, 10% de différence de salaire entre les femmes et les hommes dans le canton de Genève, qui n'est pourtant pas le moins bien loti dans ce domaine, heureusement pour nous!

J'en conclus par là: s'occuper des enfants est le travail des parents – et non uniquement des femmes – et subsidiairement de la collectivité quand les parents en sont empêchés pour différentes raisons, pour des obligations professionnelles. Quand vous parlez des exigences des femmes, il faut nuancer par rapport à la réalité du monde du travail, qui défavorise encore actuellement les salaires féminins. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, après avoir lu attentivement le rapport rédigé par M^{me} Burger et écouté vos propos, le Conseil administratif se doit de vous féliciter d'avoir travaillé dans un bel esprit de concertation et de partenariat sur des craintes qui étaient infondées. En effet, dès la page 3 du rapport, on apprend par M. Maccabez, administrateur à la Délégation à la jeunesse, que pour l'année 2008 – puisque le titre de la motion est: «Été 2008, pas d'enfants abandonnés dans la rue!» – «il restait 383 places disponibles dans les services de l'Etat et de la Ville, et pas moins de 2556 enfants ont pu bénéficier de ces services pendant l'été 2008».

La réelle problématique qui était posée par cette motion était l'efficacité du système, la coordination de l'information et sa diffusion auprès du plus grand nombre de familles possible. Nous avons entendu certaines bonnes recommandations que nous relayerons bien entendu plus spécifiquement auprès de M. Tornare. M. Tornare étant par ailleurs un excellent communicateur, nous lui dirons de faire encore quelques progrès dans ce domaine. Mais, dès la fin de l'année, nous espérons qu'il pourra utiliser le nouveau site internet de la Ville de Genève, qui sera un portail d'accès facile pour nos concitoyennes et nos concitoyens. Voilà pour un des outils qui est demandé. Nous porterons également un regard plus attentif sur la tranche d'âge des 4 à 6 ans. M^{me} Ecuyer l'a rappelé, cette tranche d'âge est un peu le parent pauvre en termes de structures d'accueil.

Nous avons donc entendu vos souhaits et nous sommes soulagés d'avoir pu répondre rapidement, en commission sociale et de la jeunesse, à la préoccupation qui a fait naître cette motion. Nous espérons que, pour l'été 2009, le système sera plus performant et qu'il fonctionnera à plein rendement dès 2010, grâce au nouveau site internet.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à l'unanimité (49 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- adapter aux horaires des parents les activités proposées par le Service des sports durant l'été;
- renforcer l'information et la coordination avec les institutions concernées.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 décembre 2008 en vue de l'ouverture:

- **d'un crédit de 3 229 000 francs, porté à 3 260 500 francs, destiné au réaménagement du centre de formation de Richelien (Cecofor: Centre de compétences en matière de formation) situé au chemin de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre de Versoix (47);**
- **d'un crédit de 500 000 francs destiné à la liaison informatique entre le réseau de la Ville de Genève et Richelien situé au chemin de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre de Versoix (47) (PR-665 A)¹.**

Rapport de M. Alain de Kalbermatten.

La commission s'est réunie les 4 et 18 mars 2009, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Préambule

L'un des objectifs stratégiques du rattachement du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) au Service d'incendie et de secours (SIS) le 1^{er} janvier 2009 est la création à Richelien du Centre de compétences en matière de formation (Cecofor) dans les domaines d'activités de la protection de la population.

Historique

Le centre de formation de Richelien a été construit dans les années 1980 pour les besoins de la protection civile; il n'a jamais fait l'objet de travaux de modernisation. Il ne répond plus aux besoins actuels des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. La piste d'exercices, vieille de vingt ans, doit faire l'objet d'une réfection complète pour permettre les exercices de pénétration dans le feu (avec ou sans véhicule).

¹ Proposition, 4071.

Séance du 4 mars 2009

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments (BAT), de M. Raymond Wicky, commandant du Service d'incendie et de secours (SIS), de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), de M. Yves Clerc, sous-chef de service au SIS, et de M. Pierre-Alain Juliard, architecte au Service des bâtiments (BAT)

M. Maudet explique que c'est dans le cadre du rattachement du SAPP, autrement dit de l'ancienne Protection civile (PC), au SIS, que s'inscrit le projet de Centre de compétences en matière de formation de Richelien (le Cecofor, à Versoix). Ce centre prendra en charge la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, ainsi que des professionnels et des miliciens du SAPP. Le Cecofor abritera aussi l'infrastructure de la formation continue des fonctionnaires de la Ville. M. Maudet précise qu'une partie des frais du Cecofor sont puisés dans les crédits d'entretien car, en mai prochain, une formation de sapeurs-pompiers doit se tenir sur place.

Le commandant Wicky expose les buts du rattachement du SAPP au SIS:

1. Adapter les structures de sauvetage et de protection des personnes aux lignes directrices du concept fédéral de la protection de la population.
2. Mettre en commun les compétences et les structures du SIS et du SAPP, notamment ceux relatifs à la formation.
3. Centraliser la conduite des moyens de sécurité civile de la Ville de Genève.
4. Rationaliser les activités logistiques et administratives des deux services.
5. Réaliser des économies sans provoquer de licenciements.
6. Mettre en place un centre de compétences de formation dans le domaine de la sécurité civile.
7. Renforcer à terme la qualité des prestations au profit de la population.

Le commandant Wicky explique que la formation des collaborateurs du SIS souffre actuellement de l'éparpillement des installations de formation et de stockage (dans les casernes du SIS, à Versoix, dans la zone industrielle de Châtelaine (ZIC), mais aussi en France et en Grande-Bretagne), qui engendre perte de temps, renchérissement des formations et pollution. L'absence d'une structure de formation correspondant aux besoins actuels et de places d'exercice adéquates se fait sentir, alors même que les structures en place à Richelien depuis 1983 sont proches de l'obsolescence. En vingt-six ans, ses équipements n'ont jamais bénéficié de travaux de modernisation, et les installations pour les exercices sont obsolètes tout comme les infrastructures des salles de classe; l'infrastructure informatique est minimale et ne bénéficie pas de connexion par fibre optique au réseau de la Ville.

Le commandant Wicky explique que, outre une formation centralisée pour les sapeurs-pompiers et le SAPP, le Conseil administratif entend confier comme mission au Cecofor de créer une auto-école Eco-Drive et d'y former, en accord avec la Suva, des caristes et des grutiers, et de développer la formation dans le domaine de la sécurité civile au service de la coopération et du développement durable à l'intention de la communauté internationale. De même, le Conseil administratif va créer à Richelien une école de formation latine pour les sapeurs-pompiers professionnels. Cette école, démarrée par les villes de Genève et Lausanne, offrira une formation de vingt-quatre mois dès le mois de mai prochain. L'école latine sera ouverte à d'autres villes et cantons latins suisses contre paiement d'un écolage.

Le commandant Wicky signale que le projet du Cecofor intègre des avantages de type écologique. En effet, lors des simulations feu, la pollution sera limitée par l'utilisation de conteneurs permettant le lavage des fumées. Une ceinture de récupération empêchera le déversement des eaux usées dans la Versoix. La réactivation des biotopes a aussi été imposée le long d'une bande au bord de la Versoix, car les travaux se situent dans une zone protégée. De plus, le transfert des activités actuellement hébergées à la ZIC libérera près de 2230 m² de surfaces extérieures et 575 m² de surfaces intérieures à Châtelaine.

Enfin, le commandant Wicky fait remarquer que d'autres options que le Cecofor ont été examinées, mais qu'elles se sont révélées impraticables.

M. Juliard expose les travaux projetés. Il explique qu'une maison en décombres, servant à simuler des feux d'appartement, sera démolie et remplacée par un conteneur à combustion à gaz, destiné aux exercices fumée. Deux conteneurs à combustion de bois devraient aussi recréer des situations de retour de flamme à haute température. Il précise que les fumées d'exercices seront retraitées avant d'être rejetées dans l'air. Une maison en décombres sera entièrement recréée, et une autre sera surélevée pour les besoins des exercices à l'échelle. M. Juliard décrit les terrains d'exercice pour les simulations en camion, les désincarcérations et les entraînements à l'extincteur, ainsi qu'une fosse destinée aux exercices de grandes chutes.

M. Meylan estime que les mesures de précaution environnementale sont suffisantes pour espérer l'obtention de l'autorisation de construire dans un délai raisonnable. Enfin, il montre le tracé de la fibre optique, qui se connectera à une ligne existante sous l'autoroute Genève-Lausanne. Le montant global de l'opération se monte à 3,229 millions de francs. Il espère pouvoir achever les travaux pour la fin de l'année 2009.

Fin de la présentation. La présidente invite les commissaires à passer aux questions.

Un commissaire observe que les sites de Bernex et d'Epeisses ne seront pas agrandis. Dès lors, on peut s'attendre à ce que le centre de Richelien prenne une importance cantonale. Il demande quelle participation financière, en vue d'un retour sur investissement, est envisageable de la part des communes et du canton. M. Maudet répond que, s'il fallait attendre tous les acteurs intéressés, ce projet ne pourrait peut-être pas se réaliser aussi rapidement qu'il le souhaite. C'est pourquoi il a choisi l'option de l'écolage par tête de visiteur en tant que moyen d'amortissement des investissements consentis par la Ville. Par ailleurs, la Ville pourra aussi développer la location de ces installations. Il s'attend d'ailleurs à ce que les communes sollicitent le centre pour répondre aux exigences de formation de leurs sapeurs-pompiers volontaires. Il pense que la participation financière des communes aux frais de fonctionnement du centre est assimilable à celle qu'elles versent déjà régulièrement pour contribuer aux frais du SIS ou ponctuellement, selon les circonstances. A son avis, le Cecofor peut être rentable.

Une commissaire demande où se déroulent actuellement les cours de formation continue de la Ville. M. Maudet répond qu'ils ont lieu notamment aux Halles de l'Ile, dans des salles communales ou dans des instituts. Il rappelle que quatre postes de chargés de sécurité ont récemment été votés par le Conseil municipal.

Une commissaire demande combien d'autres centres de formation de ce type existent en Suisse romande et si le Cecofor est en mesure d'absorber tous les besoins en formation. Le commandant Wicky mentionne la Rama à Lausanne, Couvet à Neuchâtel, et des petits terrains d'entraînement près de Villeneuve, mais explique qu'il n'y a pas en Suisse romande de lieu d'envergure pour former les sapeurs-pompiers professionnels. Il est envisagé de concentrer à Richelien les formations lourdes, alors que les cours théoriques peuvent être donnés dans leur auditorium. Le commandant Wicky précise qu'une ristourne fédérale est attendue, dans le cadre de la reconnaissance de la profession de sapeur-pompier, pour financer la préparation et la création d'outils réglementaires.

Une commissaire demande quel est le taux d'occupation de l'actuel centre de Richelien. Le commandant Wicky répond que le taux d'occupation se situe à 60%.

Un commissaire demande si d'autres villes ont donné leur accord pour le projet d'école latine. Le commandant Wicky répond que les confirmations de Neuchâtel, de la Chaux-de-Fonds et du Tessin sont acquises. Bien entendu, les Lausannois sont aussi partants. Une sorte de convention pourrait être signée à la fin de 2009 entre les différentes parties.

Un commissaire demande quelles sont les intentions des communes genevoises et si d'autres communes pourraient se doter d'un outil semblable et concurrentiel. M. Maudet tient à préciser que ce projet n'est pas destiné aux autres com-

munes; il est réalisé d'abord pour répondre aux besoins de formation de la Ville. Son seul but est de répondre aux besoins de la Ville et il faut faire confiance au magistrat pour facturer à prix coûtant l'utilisation des services offerts à Richelien.

Un commissaire remarque que l'amortissement est estimé à 10 annuités et se demande si les installations prévues seront encore aux normes dans dix ans. M. Maudet répond qu'on ne peut pas déroger aux normes, mais il fait remarquer que cela fait vingt-six ans qu'on amortit l'investissement des installations actuelles.

La présidente remercie de leur participation à l'audition le conseiller administratif Pierre Maudet et MM. Philippe Meylan, Raymond Wicky, Eric Favre, Yves Clerc et Pierre-Alain Juliard, et leur donne congé.

Une commissaire propose l'audition du centre de formation neuchâtelois.

Mise aux voix, cette proposition d'audition est refusée par 11 non (2 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 2 oui (2 AGT).

Une commissaire propose d'auditionner les responsables du centre de formation de Lausanne, qui seraient partie prenante d'un centre latin.

Mise aux voix, cette proposition d'audition est refusée par 8 non (1 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 4 oui (2 AGT, 2 S), 1 abstention (1 Ve).

Séance du 18 mars 2009

Discussion de la commission

Un commissaire libéral est dérangé par le principe énoncé par M. Maudet, selon lequel si on attend que les autres communes bougent, on n'avancera jamais. A l'heure actuelle, il n'est nullement certain que les autres communes soient intéressées par Richelien, ni qu'une autre commune ne voudra faire son propre terrain d'entraînement avec des prix concurrentiels. Il souhaiterait une meilleure synergie entre les communes du canton.

Un commissaire radical dit que la nécessité de doter le SIS d'un outil performant est déjà en soi une bonne raison de voter la proposition PR-665. Il se dit favorable aux contacts avec les autres communes.

Une commissaire socialiste est convaincue du travail et de l'utilité du SIS, mais la participation aux écolages n'est pas assurée, ni du côté des cantons, pour le projet d'école latine, ni du côté des communes. Cela lui rappelle le cas du Grand Théâtre de Genève et l'échec de la Conférence culturelle genevoise. Les

communes ne se sentent pas forcément obligées de contribuer financièrement aux initiatives de la Ville.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre convient que le centre de Richelien nécessite un réaménagement pour mieux exploiter son grand potentiel.

Un commissaire démocrate-chrétien (DC) a l'impression que le projet d'école latine est loin d'être abouti, ce qui n'empêche pas que les sapeurs-pompiers de la Ville ont besoin d'un outil de formation à leur mesure. Il pense aussi que la réalisation de ce projet s'inscrit dans le plan de relance anticyclique. S'agissant des doublons et de la collaboration entre les communes, il estime que ce problème pourrait être pris en charge par l'Assemblée constituante.

Un autre commissaire DC observe aussi que des réserves sont émises sur le projet en lui opposant le manque de maturité d'éléments d'arguments, tels que les écolages et l'école latine, que le magistrat avait envisagés en tant sources potentielles, en fonction de son analyse du contexte. A son avis, il faut soutenir ce projet tout simplement parce que la Ville en a besoin.

Une commissaire d'A gauche toute! dit être favorable à la collaboration entre les communes; le mode de financement du SIS n'est pas comparable à celui du Grand Théâtre. Elle annonce le soutien d'A gauche toute! à la proposition PR-665.

Le commissaire libéral tient à préciser que les investissements ne doivent pas alourdir les frais de fonctionnement et déplore l'inexistence d'un plan d'exploitation, les coûts de fonctionnement et les frais éventuels que devraient prendre en charge les clients potentiels.

Vote

Avant de procéder au vote, la présidente propose de modifier en séance de commission, plutôt qu'en séance plénière, l'arrêté I de la proposition PR-665 en y intégrant l'augmentation du prélèvement au bénéfice du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, qui passe de 1% à 2%, selon le vote du Conseil municipal du 16 décembre 2008. Au lieu de 31 500 francs, le montant est doublé à 63 000 francs.

Mis aux voix, le projet d'arrêté I, amendé aux articles premier, 2 et 3 avec l'ajout de 31 500 francs relatifs au Fonds d'art contemporain, est accepté par 11 oui (2 AGT, 1 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 1 L, 1 UDC) contre 1 abstention (1 L).

Mise aux voix, la proposition PR-665 ainsi amendée est acceptée par 10 oui (2 AGT, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 1 L, 1 UDC) contre 2 abstentions (1 S, 1 L). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté II adopté sans modification.*)

PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 260 500 francs destiné au réaménagement du centre de formation de Richelien (Cecofor: Centre de compétences en matière de formation) situé au chemin de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre de Versoix (47).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 260 500 francs.

Art. 3. – Un montant de 63 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

M^{me} Linda de Coulon, présidente de la commission des travaux (L). Une fois n'est pas coutume, je prends la parole en tant que présidente de la commission, car je tiens à remercier le rapporteur d'avoir rendu son rapport dans un délai aussi bref. Je souligne d'ailleurs que cette diligence est largement partagée par les autres membres de la commission des travaux, contrairement à certaines déclarations parues dans la presse il y a une quinzaine de jours, selon lesquelles les objets prendraient en moyenne une année pour être étudiés. J'aimerais ici renvoyer la conseillère administrative, qui était l'auteure de ces propos, aux statistiques: ces deux dernières années, la commission met trois mois tout au plus pour étudier les objets. Je tenais donc à remercier non seulement le rapporteur, mais l'ensemble des membres de la commission des travaux, qui rendent très régulièrement leurs rapports.

Comme j'ai la parole et pour éviter de la reprendre, j'annonce que le groupe libéral votera bien entendu cette proposition.

M. Alain de Kalbermatten, rapporteur (DC). M^{me} la présidente de commission a tout dit: nous avons beaucoup travaillé et rapidement. Je précise juste que l'amendement présenté à l'arrêté I provient uniquement de l'augmentation du prélèvement en faveur du Fonds d'art contemporain. Je m'exprimerai plus tard pour donner la position du Parti démocrate-chrétien.

Premier débat

M^{me} Isabelle Brunier (S). Mesdames et Messieurs, je voudrais expliquer un tant soit peu l'abstention du groupe socialiste sur ce sujet. Ce n'est pas là un vote de défiance par rapport à l'objet lui-même, car nous sommes convaincus de l'utilité de ce centre d'exercice et du bien-fondé des activités du Service d'incendie et de secours (SIS), et de tout ce qui s'y rapporte. En revanche, comme je l'ai dit en commission, nous avons certaines craintes par rapport au financement, puisque ce centre d'exercice est destiné non seulement à la Ville de Genève, mais également à d'autres communes. Comme souvent, la Ville prend les devants et, ensuite, il n'y aura plus vraiment de raisons pour les communes de s'y associer.

Nous nous trouvons trop souvent dans ce cas de figure, notamment dans le domaine de la culture. Aussi, en nous abstenant, nous désirons attirer l'attention sur ce problème du financement par les autres communes, voire par les autres cantons romands, puisque ce centre serait appelé à devenir, d'après l'exposé des motifs, le centre d'exercice latin, pour les cantons romands et le Tessin. Pour le moment, aucune garantie n'existe en matière de financement, raison pour laquelle le groupe socialiste s'abstiendra.

M. Alpha Dramé (Ve). Le groupe des Verts votera cette proposition. Nous nous sommes aussi posé la question de la participation des autres communes au financement de ce centre de formation, mais les arguments présentés par le magistrat lors de son audition nous ont quand même convaincus de soutenir ce projet. Si nous attendons les financements conjugués des cantons et des communes, un projet d'une telle ampleur risque de ne jamais voir le jour. Vu que ce n'est pas un nouveau projet et que le centre existe déjà, il est évident que, si la Ville de Genève investit, il y a une possibilité que les autres communes participent. Pour ces raisons, le groupe des Verts soutiendra ce projet en faveur du SIS, service auquel nous tenons.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Le Parti démocrate-chrétien votera sans hésitation ce crédit. Il sera toujours favorable à ce qu'on mette les outils les plus

performants à la disposition de nos sapeurs-pompiers, cela dans le noble but de sauver des vies, en Ville et dans le canton. Cette demande de crédit vise, je le souligne, la sécurité de tous. Nous avons entendu les doutes sur la viabilité financière, mais une infrastructure de sécurité civile n'est pas un commerce et nous ne mêlerons pas nos voix à ce genre d'argument.

A propos d'argument, nous sommes en revanche sceptiques sur cette école latine de sapeurs-pompiers. Nous croyons savoir que ce projet est loin de connaître un succès majeur dans les autres villes ou cantons. Malgré cela, le Parti démocrate-chrétien votera avec grand plaisir ces crédits dédiés à la sécurité de notre cité et de nos concitoyens.

M. Guy Dossan (R). Le Parti radical votera cette proposition. Nous pouvons comprendre les arguments de certains concernant le financement du projet, mais je rappelle qu'il est destiné en priorité au SIS, aux sapeurs-pompiers volontaires de la Ville de Genève et aux cours de répétition de la Sécurité civile Ville de Genève. Les communes participent au fonctionnement du SIS et on peut donc se dire qu'elles participent déjà en partie – l'argument est peut-être un peu tiré par les cheveux – au financement de ce terrain d'exercice.

Cet équipement est d'abord prévu pour la Ville de Genève. Les autres communes ne nous ont pas attendus pour regrouper leurs locaux de protection civile et aménager des centres, même s'ils sont certainement plus petits et moins performants que le nôtre. Du fait que la Ville a la charge du SIS et des pompiers professionnels, nous devons mettre à leur disposition un centre performant, ce qui sera le cas. En ce qui concerne le financement, on nous a promis que l'écologie viendrait peut-être des communes et d'autres cantons. Certes, pour l'instant, ce n'est pas tout à fait sûr, mais nous faisons confiance au magistrat, qui saura probablement convaincre les magistrats des autres communes, voire les autres villes et cantons romands. Nous voterons donc l'équipement de Richelien.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Monsieur le président, j'essayerai d'être le plus bref possible pour vous permettre de clore la séance ponctuellement à 19 h. D'abord, je remercie la commission des travaux, car je peux confirmer qu'elle a travaillé avec diligence, en posant un certain nombre de questions critiques. Je retiens tout à fait celles du Parti socialiste, qui sont de bonnes questions. La commission a travaillé avec rapidité et efficacité, mais aussi avec la concision qui la caractérise.

Je dirai quelques mots sur le financement de cette infrastructure, au risque de me répéter par rapport à ce qui a été dit en commission. Je suis convaincu que

pour ce type d'infrastructure qui, comme l'a dit M. Dramé, existe déjà et qu'il s'agit de remettre à jour, c'est par le biais du fonctionnement que nous pourrions obtenir un certain nombre de financements. Ainsi, je suis heureux de vous informer ce soir, et d'informer en particulier le Parti démocrate-chrétien, que l'école de formation latine des sapeurs-pompiers a commencé le 4 mai 2009, avec des pompiers venant de Neuchâtel, du Service de sécurité de l'aéroport et, bientôt, de Lausanne, s'agissant de la formation continue. C'est d'ailleurs un paradoxe: nous collaborons pour le moment mieux au-delà du canton de Genève qu'avec les communes genevoises... Tous ces corps paient des écolages qui vont alimenter le budget de fonctionnement du centre.

Je vous concède que les montants sont encore relativement réduits et que ce n'est pas cela qui fera les grandes rivières, compte tenu des 3,3 millions qui sont demandés pour cette rénovation. Mais, outre la perspective d'accueillir les sapeurs-pompiers professionnels, nous avons celle d'accueillir des sapeurs-pompiers volontaires, avec la probable disparition à moyenne échéance du Centre de la sécurité civile à Bernex, qui va être affecté à d'autres missions. La question de l'armée et de son implantation aux Vernets, mais plus sûrement du côté d'Epeisses, sur la commune d'Avully, est encore ouverte, malheureusement. J'aurais souhaité plus de collaboration potentielle avec les milieux militaires.

Enfin, je vous donne une information nouvelle que je ne pouvais pas donner à l'époque. Depuis que la nouvelle loi sur la police municipale a été votée, il s'avère que nous avons, avec les seize autres communes qui participent à cet effort de formation des policiers, un besoin accru d'espaces de formation. Cette formation se fera sans doute à Richelien, parce que la police ne dispose pas de lieux suffisants pour cela, ce qui nous permettra aussi, je l'espère, d'amortir l'investissement auquel vous consentirez ce soir.

Mesdames et Messieurs, il me reste à vous remercier de votre vote positif sur ces crédits, voire votre abstention critique, que je perçois quand même comme un soutien assorti d'une réserve. J'aurai à cœur de vous montrer, dans les années qui viennent, que vous avez bien fait de soutenir ce projet. Je pense que nous récupérerons à terme notre mise, sur un site qui reste important pour l'ensemble des forces de sécurité de la Ville de Genève.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé par la commission est accepté sans opposition (abstention des socialistes).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (abstention des socialistes).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 260 500 francs destiné au réaménagement du centre de formation de Richelien (Cecofor: Centre de compétences en matière de formation) situé au chemin de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre de Versoix (47).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 260 500 francs.

Art. 3. – Un montant de 63 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné à assurer la connexion informatique entre le réseau de

la Ville de Genève et le centre de formation de Richelien, situé au chemin de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre de Versoix (47).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2018.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	7006
2. Communications du bureau du Conseil municipal	7006
3. Motion du 12 mai 2009 de M ^{mes} Christiane Olivier, Florence Kraft-Babel, Anne Carron-Cescato, Salika Wenger, MM. Jean-Charles Lathion, Simon Brandt, Adrien Genecand, Jacques Baud et Jacques Hämmerli: «Pour une ligne budgétaire claire affectée aux aides à la personne (artistes)» (M-869).	7008
4. Interpellation du 18 mai 2009 de MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier et Grégory Baud: «Questions et doutes à la GIM» (I-194)	7014
5. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le respect des engagements de la Ville de Genève à la rue des Gares. Pour le maintien du logement social participatif» (P-187 A).	7023
6. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 10 juin 2008 de M. Alain de Kalbermatten, M ^{mes} Anne Carron-Cescato, Anne-Marie Gisler, MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Alexandre Wisard et M ^{me} Marguerite Contat Hickel, renvoyée en commission le 10 juin 2008, intitulée: «Été 2008, pas d'enfants abandonnés dans la rue!» (M-808 A)	7034
7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 décembre 2008 en vue de l'ouverture:	
– d'un crédit de 3 229 000 francs, porté à 3 260 500 francs, destiné au réaménagement du centre de formation de Richelien (Cecofor: Centre de compétences en matière de formation) situé au chemin de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre de Versoix (47);	
– d'un crédit de 500 000 francs destiné à la liaison informatique entre le réseau de la Ville de Genève et Richelien situé au chemin de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre de Versoix (47) (PR-665 A).	7052

8. Propositions des conseillers municipaux	7063
9. Interpellations	7063
10. Questions écrites	7063

La mémorialiste:
Marguerite Conus